

Livre 5 : Bilan de la concertation et délibération d'approbation



En vertu des articles L103-2 à L103-6 du Code de l'Urbanisme, l'élaboration du SCoT doit faire preuve de concertation et au titre l'article 103-6, le syndicat porteur de l'élaboration en arrête le bilan. Puisque le SCoT fait l'objet d'une enquête publique conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, ce bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été précisés dans la délibération de prescription n° SCOTDCS14001 pris par le Comité Syndical SCoT le 19 novembre 2014. Ainsi, les grands objectifs inscrits sont de :

- Permettre à tous les habitants d'être informés tout au long de la phase d'élaboration du SCOT et ce, jusqu'à l'arrêt du projet par le Comité syndical;
- Favoriser l'expression des idées et points de vue par la mise en place de dispositifs adaptés;
- Recueillir les observations de tous ceux qui voudraient contribuer à l'enrichissement du projet de SCOT;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux futurs du territoire; - Développer l'appropriation commune du projet de territoire.

Au regard des cinq années d'élaboration du SCoT rythmées par de nombreuses séances consultatives et constructives ces objectifs ont été respectés. Il a été arrêté neuf modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT de l'Ardèche Méridionale, les habitants, les associations locales ainsi que les autres personnes concernées. Pour chaque modalité, le SCoT en tire le bilan.

- 1- Mise à disposition du public, au siège du SYMPAM et aux horaires habituels d'ouverture, d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche après les 4 étapes-clés de la procédure d'élaboration (validation du diagnostic, arrêt du PADD, arrêt du DOO, arrêt du SCOT);

Aucune personne ne s'est manifestée durant la période d'élaboration du SCoT (2014-2020) pour consulter le dossier présentant les grands documents finalisés à chaque étape. **Cette modalité de concertation est indispensable à inscrire mais s'est avérée inefficace.**

Livre 5: Rappel du bilan de la concertation et délibération d'approbation
Le 21 décembre 2022

- 2- Tenue et mise à disposition, au siège du SYMPAM et aux horaires habituels d'ouverture, d'un registre de concertation permettant de consigner les observations du public sur le projet de SCOT ;

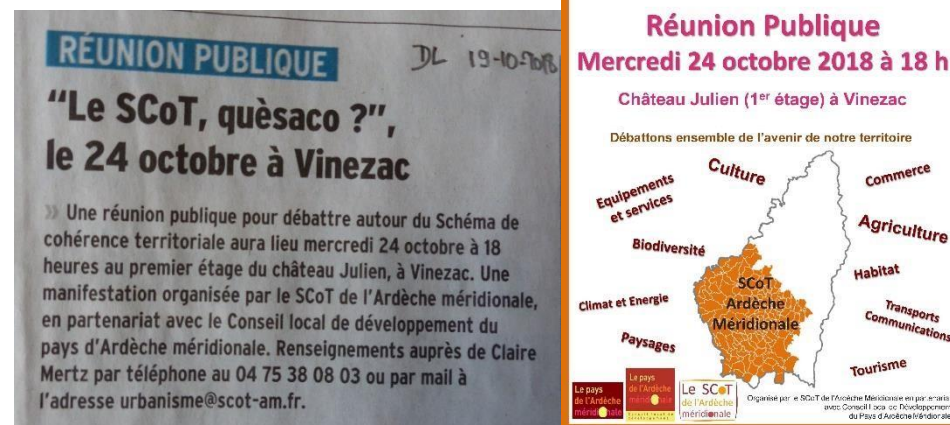
Tout comme la précédente remarque, aucune personne n'est venue enregistrer une observation ou une demande dans le registre de concertation. Il est resté vierge depuis 5 ans. **Cette modalité, là encore nécessaire a été inefficace.** Les nouveaux usages se tournent vers des formes plus dématérialisées.

- 3- Organisation d'au moins deux réunions publiques de restitution des travaux d'élaboration, préalablement annoncées via la presse et le site internet du Pays de l'Ardèche Méridionale;

Le SCoT a organisé deux réunions publiques visant d'une part à partager les axes stratégiques inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et à présenter les grandes traductions réglementaires émanant du DOO d'autre part. Elles ont eu lieu au siège du syndicat à Vinezac en partenariat avec le Conseil Local de Développement du Pays de

l'Ardèche Méridionale. Ainsi, la 1^{ère} ré

2018 et a été annoncée par le Dauphiné



union publique a eu lieu le 24 octobre Libéré et par la Tribune (ci-dessous) dans son édition du jeudi 18 octobre 2018.

Réunion publique sur le SCoT

« Le Schéma de Cohérence Territoriale, quèsaco ? Débattons ensemble de l'avenir de notre territoire ! » le mercredi 24 octobre à 18h au Château Julien (1er étage) à Vinezac. Réunion organisée par le SCoT de l'Ardèche Méridionale, en partenariat avec Conseil Local de Développement du Pays d'Ardèche Méridionale. Renseignements auprès de Claire Mertz au 04 75 38 08 03 ou urbanisme@scot-am.fr.

Le compte rendu de cette réunion publique figure en annexe 1 du présent bilan de la concertation. Globalement les échanges ont été nombreux entre les participants et les élus membres de l'exécutif du SCoT qui ont présentés les grandes trajectoires du projet politique. Les échanges ont

principalement portés sur le tourisme, les déplacements et la mobilité ainsi que les énergies renouvelables.

La 2^e réunion publique organisée par le SCoT qui s'est déroulée le 6 novembre 2019 a été annoncée par la Tribune. En plus, les 150 communes du SCoT ont, également, reçues par mail l'annonce de la réunion publique et ont été invitées à l'afficher sur leurs panneaux municipaux.

Le compte rendu de cette seconde réunion publique figure en annexe 2 du présent bilan de la

concertation. Globalement les échanges ont été nombreux entre les participants et les élus membres de l'exécutif du SCoT qui ont présentés un extrait des prescriptions et recommandation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT. Les échanges ont principalement portés sur le tourisme et plus spécifiquement sur l'hôtellerie de plein air, le commerce, la perte de la biodiversité ou bien les déplacements.

diffusion affiche réunion publique [CLD_concertation x](#)



Claire Mertz <urbanisme@scot-am.fr>

Lun, 28 oct. 2019 15:27

À Guy, Pascale, cci : mairie.chassiers, cci : mairie-ailhon, cci : mairie.aizac, cci : mairie.antraigues, cci : mairiedeastet, cci : contact, cci : balazuc.mairie, ...

A l'attention de toutes les mairies du SCoT de l'Ardèche Méridionale, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les secrétaires des Mairies,

Bonjour,

Respectant ces modalités de concertation, le SCoT organise sa 2^e réunion publique pour présenter les orientations fondamentales (extraits choisis) du Document d'Orientations et d'Objectifs. Afin de diffuser l'information au plus grand nombre, nous avons besoin de vous. Pouvez vous imprimer l'annonce en pièce jointe et l'afficher dans vos mairies ?

Un grand merci par avance,

SCoTement Vôtre,

Claire Mertz
Chargée de mission urbanisme
SCoT de l'Ardèche Méridionale
8 Rue du Puits 07110 VINEZAC
04 75 38 87 87 / [06 11 34 20 82](tel:0611342082)

La réunion publique est une modalité de concertation très efficace lorsqu'elle est bien annoncée. En séance, les échanges ont été nombreux et se font en direct dans la salle. Certains citoyens ont salué ces incitatives soulignant aussi qu'elles sont trop rares.

- 4- Publication à l'initiative du Syndicat mixte d'au moins 4 articles spécifiques à l'élaboration du SCoT de l'Ardèche Méridionale;

Ce sont 3 lettres d'information, appelées Nova SCoT, qui ont été élaborées par le SCoT et envoyées en plusieurs exemplaires à toutes les communes et communautés de communes du SCoT. Ces lettres d'information servent aussi pour un usage « grand public » et sont distribuées en réunion publique ou téléchargeables depuis le site internet. L'intégralité des Nova SCoT n° 1 à 3 est à retrouver dans les annexes 3 à 5.

Cette modalité de concertation est efficace. L'envoi personnalisé des Nova SCoT aux collectivités territoriales membres du SCoT permet de n'exclure personne en donnant des informations sur l'évolution de l'élaboration au plus grand nombre. Par souci de poursuivre la concertation après l'Arrêt du SCoT, la 4^e Nova SCoT sera envoyée entre mars et juin 2020 aux élus locaux pour présenter les orientations fondamentales du DOO.



- 5- Création et animation d'un espace dédié « SCOT » sur le site internet du Pays de l'Ardèche Méridionale ;



Les actions

En portage direct :



Le site internet du Pays dispose d'un onglet SCoT permettant à tout internaute de découvrir l'actualité, la finalité du SCoT, la concertation mise en place, l'historique et le calendrier ainsi que l'équipe du SCoT. En fin de page, plusieurs documents sont disponibles au téléchargement comme le diagnostic, l'état initial de l'environnement, la synthèse de ces deux documents, les enjeux dominants, les lettres d'informations Nova SCoT 1 et 2, et le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) en vigueur...

L'onglet SCoT a été consulté plus d'une centaine de fois sur les trois derniers mois précédents l'Arrêt du SCoT et s'avère une modalité de consultation efficace.

Transmission d'au moins 4 articles sur le SCoT de l'Ardèche Méridionale aux collectivités locales (communes et

Le 1^{er} article a été envoyé par mail aux communes et communautés de communes le 19 septembre 2017 (ci-dessous copie du mail d'envoi)

Proposition de publication d'article SCoT

Claire Mertz <urbanisme@scot-am.fr>
 À Guy, Decile, ccl : Laurence, ccl : caddet, ccl : Thierry, ccl : pierre, ccl : Constant, ccl : Patricia, ccl : jothearrow, ccl : Gilles, ccl : Georges, ccl : fargierdomod, ccl : mairie.aizac, ccl : mairie.ardèche, ccl : daniel

mar. 19 sept. 2017 17:22

A l'attention des Maires des Communes membres du SCoT,
 A l'attention des Présidents des Communautés de Communes,

Bonjour,

Afin d'informer la population de l'Ardèche Méridionale, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint un article d'une page d'un format A4 pouvant être publié si besoin dans vos bulletins intercommunaux ou communaux. Il est volontairement mis en format modifiable (ouverture sur word).

Vous en souhaitant bon usage et restant à votre disposition,

Bien à vous,

Claire Mertz
 Chargée de mission urbanisme
 SCoT de l'Ardèche Méridionale
 8 Rue du Puits 07110 VINEZAC
 04 75 38 87 87 / 06 11 34 20 82

Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

bulletin_SCoT.docx

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit, à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire.

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale dont l'élaboration a été prescrite en Novembre 2014 fédère 152 communes réparties sur 8 Communautés de Communes. Il totalise près de 100 000 habitants sur une superficie de 2 630 km².

« Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »
 Georges FANGIER (à gauche) et Jean-Pierre CONSTANT (à droite), Co-Présidents du SCoT

2015-2016, l'élaboration du diagnostic

Tout au long de cette phase de diagnostic territorial, l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration du SCoT a été invité à contribuer au travers d'ateliers de travail thématiques. Près d'une centaine de personnes - élus, techniciens, membres de la société civile - a participé à ces différents temps de partage et d'échanges.

Le chantier de 2017 :
 Suite à l'émergence des enjeux, l'objectif est de construire un projet politique en affichant des orientations stratégiques. C'est la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Et après ?
 2018 sera l'année de la traduction des orientations en prescriptions dans le Document d'Orientations et d'Objectifs tandis que 2019 sera consacrée à l'Enquête Publique pour une approbation début 2020.

Les données de travail ont été organisées dans le cadre de l'Enquête Publique (EP) du SCoT de l'Ardèche Méridionale. Cette session a permis de rendre accessible le fait local d'habitants sur les sujets locaux et leur connaissance fine du territoire.

2015 : Réunion de suivi mensuelle avant l'approbation Formule SCoT et à faire émerger des sujets. Cet exercice a permis de rendre accessible le fait local d'habitants sur les sujets locaux et leur connaissance fine du territoire.

Octobre 2015 : Hébergement et échanges culturels des membres du diagnostic par thématiques thématiques, professionnels, agricoles, socio-économiques, etc.

Mars 2016 : Échanges par thématique autour des enjeux, habitats, agriculture et services pour le territoire.

La moitié des communes créées concerne des micro-entreprises.
 En moyenne, 1 habitant du SCoT de l'Ardèche méridionale dispose d'un logement individuel qu'un habitant de la Tarantaise.

La Montagne la plus forte proportion de résidences secondaires penses d'agriculture.
 Entre 2004 et 2011, le bassin d'Albaniens n'a pas connu de croissance de population.

Entre 2001 et 2014, c'est en SCoT Ardèche qui a construit le plus d'individuel groupé.

80% des villes du SCoT sont en très bon ou bon état écologique.
 La forêt n'a pas progressé entre 2002 et 2011 (1 000 ha).

Le 2^e article (extrait ci-dessous) a été envoyé par mail le 18 novembre 2019 et portait sur les grands défis inscrits dans le PADD du SCoT (ci-

Claire Mertz <urbanisme@scot-am.fr>
 À Guy, Pascale, Marianne, Bertrand, ccl : mairie.aizac, ccl : mairie, ccl : mairiedeastet, ccl : contact, ccl : balazuc.mairie, ccl : ma-bann

lun. 18 nov. 2019 11:51

A l'attention des Maires des Communes membres du SCoT,
 A l'attention des Présidents des Communautés de Communes,

Bonjour,

Respectant ses modalités de concertation et faisant suite au 1er article SCoT envoyé en septembre 2017 qui pouvait alimenter, si besoin, vos bulletins communaux ou intercommunaux, je vous prie de bien vouloir trouver le second article d'une page et demie.

La 1^{ère} pièce jointe est en format .docx et s'ouvre avec le logiciel word tandis que la 2^{ème} PJ est en format .odt et s'ouvre avec open office. Le contenu est identique.

Si vous voulez changer la mise en page ou agrandir/ réduire la taille des illustrations, le fichier est volontairement mis en format modifiable.

Vous en souhaitant bon usage et re

Bien à vous,

Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit pour le long terme les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. Son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².

« Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »



Georges FANGIER (à gauche) et Yves RIEU (à droite), Co-Présidents du SCoT

Après 2 ans d'élaboration du diagnostic de territoire à l'issue duquel plus d'une cinquantaine d'enjeux ont été retenus, les élus locaux du territoire ont défini le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, véritable clé de voûte du SCoT.

A horizon 2043, une ambition pour l'Ardèche Méridionale : Une ruralité attractive, vivante et préservée
 Guidée par 4 principes fondateurs : la solidarité, l'anticipation, l'exemplarité et la diversité
 Déclinée en quatre défis complémentaires

Défi 1	Défi 2	Défi 3	Défi 4
Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle Démographie Logement Aménagement et de services Logements Formes urbaines	Dynamiser et diversifier l'économie locale Agriculture et Forêt Industrie Tourisme Commerce	Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous Accessibilité au territoire Transport collectif Mobilités actives Aménagement touristique	Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale Connaissance Positive Biosphère et Eau Trame verte et bleue Transition énergétique Paysages et Patrimoines

Ce projet politique global vise à conforter l'Ardèche Méridionale au travers d'une ruralité attractive, vivante et préservée. Pour y parvenir, les élus ont inscrit 4 défis à relever.

Le débat sur les orientations stratégiques du PADD, qui vient solder sa phase d'élaboration, a eu lieu lors d'un Comité syndical en juin 2019. En parallèle, depuis le début de l'année 2019, ces orientations sont traduites par des règles opposables. Ces prescriptions fondent le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui encadrera l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux.

communautés de communes), pour qu'ils puissent être insérés dans leurs supports de communication (affichage public, site inter- net, bulletin municipal/communautaire);

Le 3^e article (extrait ci-dessous) a été envoyé par mail le 13 janvier 2020 et annonçait la composition du Document d'orientations et d'Objectifs.

article SCoT pour bulletin ou site internet municipal / intercommunal [Boîte de réception](#) [CLD_concertation](#)

Claire Mertz <urbanisme@scot-am.fr>
 À Guy, Pascale, Bertrand, cci : mairie-ailhon, cci : mairie-ailzac, cci : mairie, cci : mairiedeastet, cci : contact, cci : balazuc.mairie, cci : ma-banne, cci : mairie barnas, cci : Mairie, cci : mairie-beaumont07, cci : mairie, cci :
 A l'attention des Maires des Communes membres du SCoT,
 A l'attention des Présidents des Communautés de Communes,
 Bonjour,
 Respectant ses modalités de concertation et faisant suite au 2nd article envoyé en novembre 2018 qui pouvait alimenter, si besoin, vos bulletins communaux ou intercommunaux ou vos sites internet, je vous prie de bien vouloir trouver la suite, un 3^e article d'une demi page.
 La 1^{ère} pièce jointe est en format .docx et s'ouvre avec le logiciel word tandis que la 2nde PJ est en format .odt et s'ouvre avec open office. Le contenu est identique.
 Si vous voulez changer la mise en page ou agrandir/ réduire la taille des illustrations, le fichier est volontairement mis en format modifiable.
 Vous en souhaitant bon usage et restant à votre disposition,
 J'en profite également pour vous souhaiter une Très Belle Année 2020.
 Bien à vous

Claire Mertz
 Chargée de mission urbanisme
 SCoT de l'Ardèche Méridionale
 8 Rue du Puits 07110 VINEZAC
 04 75 38 87 87 / 06 11 34 20 82



Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à valeur réglementaire et son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).

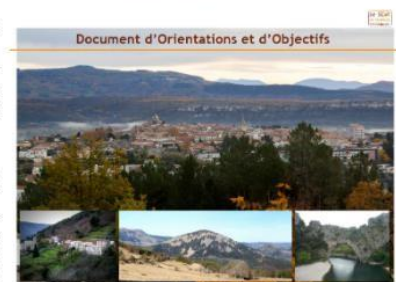
Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².

Le DOO est terminé

Le Document d'orientations et d'Objectifs est la traduction en prescriptions réglementaires des grandes intentions politiques inscrites dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le projet final du DOO du SCoT de l'Ardèche Méridionale en date du 23 décembre 2018 comprend :

- 131 orientations qui donnent le cadre global ;
- 61 objectifs qui territorialisent, déclinent ou spécifient les orientations ;
- 23 documents graphiques qui illustrent ou spatialisent les orientations ou objectifs ;
- 6 annexes sous forme d'atlas qui apportent une meilleure lisibilité spatiale aux objectifs ;
- 33 recommandations destinées à promouvoir les bonnes pratiques qui ne sont pas des dispositions prescriptives contrairement aux points précédents.

A compter de mars 2020 la phase de consultation officielle pourra commencer afin de recueillir l'avis des personnes publiques associées, des communes et communautés de communes, de l'Autorité Environnementale, de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers... ainsi que les doléances des citoyens dans le cadre de l'enquête publique.



Le 4^e article (extrait ci-dessous) a été envoyé par mail le 3 février 2020 et annonçait l'Arrêt du SCoT en présentant le contenu de la phase administrative qui est l'étape d'après.

4e article SCoT pour site internet ou bulletin municipal/intercommunaux [Boîte de réception](#)

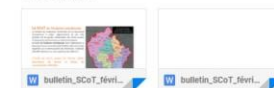
Claire Mertz <urbanisme@scot-am.fr>
 À Guy, Pascale, Bertrand, cci : mairie-ailhon, cci : mairie-ailzac, cci : mairie, cci : mairiedeastet, cci : contact, cci : balazuc.mairie, cci : ma-banne, cci : mairie barnas, cci : Mairie, cci : mairie-beaumont07, cci : mairie, cci :
 A l'attention des Maires des Communes membres du SCoT,
 A l'attention des Présidents des Communautés de Communes,
 Bonjour,
 Respectant ses modalités de concertation et faisant, très rapidement, suite au 3^e article envoyé début janvier 2020 qui pouvait alimenter, si besoin, vos bulletins communaux / intercommunaux ou vos sites internet, je vous prie de bien vouloir trouver le 4^e article qui sera le dernier durant la phase d'élaboration du SCoT.
 En effet, l'Arrêt du SCoT est prévu ce mois-ci.
 La 1^{ère} pièce jointe est en format .docx et s'ouvre avec le logiciel word tandis que la 2nde PJ est en format .odt et s'ouvre avec open office. Le contenu est identique.
 Si vous voulez changer la mise en page ou agrandir/ réduire la taille des illustrations, le fichier est volontairement mis en format modifiable.
 Vous en souhaitant bon usage et restant à votre disposition,
 Bien à vous

Claire Mertz
 Chargée de mission urbanisme
 SCoT de l'Ardèche Méridionale
 8 Rue du Puits 07110 VINEZAC
 04 75 38 87 87 / 06 11 34 20 82



Adoptez l'éco attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.

2 pièces jointes



Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à valeur réglementaire et son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².

L'Arrêt du SCoT, prévu en Février 2020, permettra de lancer la phase de consultation officielle



Le Comité Syndical du SCoT, composé de 63 élus, va être amené dans quelques semaines à voter pour l'Arrêt du SCoT. Cette délibération doit aussi tirer le bilan de la concertation. Dans un souci de transparence et basé sur la co-construction, chacun a pu s'exprimer et participer de façon continue à l'élaboration de ce document d'urbanisme. En plus des modalités de concertation inscrites dans la délibération de prescription de Novembre 2014 comme les réunions publiques, de très nombreuses réunions technico-politiques ont eu lieu pour partager les points de vue et s'accorder sur un projet commun. Au total près de 100 réunions ont été organisées sur la durée de l'élaboration du SCoT.

Une fois le SCoT arrêté, il pourra être soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées qui sont (liste non exhaustive) : L'Etat, la Région, le Département, les 8 communautés de communes, le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, les Chambres Consulaires... Les PPA auront 3 mois pour rendre leurs avis. La saisine est prévue après les élections municipales de Mars 2020.

Ensuite, l'enquête publique sera organisée pour recueillir l'avis des habitants du territoire (permanent ou occasionnel si propriétaire d'une résidence secondaire). Sur la base du projet SCoT arrêté, la population pourra déposer ses doléances qui seront enregistrées par le(s) commissaires enquêteurs. Cette phase, qui est prévue fin août-fin octobre 2020, durera 2 mois.

Une fois la phase de consultation achevée, les élus siègent au bureau syndical SCoT devront prendre connaissance des avis déposés et apporteront certaines corrections au projet. Un dernier vote par délibération sera nécessaire fin 2020 par le comité syndical pour approuver la dernière version du SCoT et le rendre opposable aux documents d'urbanisme locaux.



Cette modalité de concertation est efficace. L'envoi d'articles modifiables aux communes ou communautés de communes membres du SCoT permet d'apporter au plus grand nombre des informations fiables et adaptées à chaque grande étape d'élaboration du SCOT. A réception de ces actualités, chaque collectivité est libre de les insérer dans leur bulletin local ou sur leur site internet.

- 7- Invitation lancée à la population, via la presse et le site internet du Pays de l'Ardèche Méridionale, à faire valoir toute contribution écrite par voie postale ou électronique, adressée au siège du Syndicat mixte;

Dans l'onglet « concertation » du site internet ardeche-meridionale.fr/scot, il est possible de donner son avis ou d'envoyer une observation via un formulaire. A ce jour, une seule contribution a été réceptionnée dans les boîtes mails des techniciens. **Cette modalité de concertation paraît, donc, peu efficace.**

La concertation

La concertation, obligatoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, permet à la population de débattre et de s'exprimer sur le projet de SCoT. Cette rubrique fait état des différentes actions de concertations, menée en coopération étroite avec le Conseil Local de Développement, instance de participation citoyenne du Pays.

[Compte rendu de la réunion publique du 24 octobre 2018 consulter et/ou télécharger ICI](#)

Le SCoT vu du ciel

Vidéo réalisée par le Conseil Local de Développement en novembre 2017



Envie de participer ? cliquer ici

- 8- Information chemin faisant et implication, selon des modalités à définir, du Conseil Local de Développement du Pays de l'Ardèche Méridionale ;

Le Conseil Local de Développement (CLD) a pleinement rempli son rôle d'interface entre les techniciens et politiques du SCoT et la société civile. En effet, le CLD a organisé plus 10 réunions publiques territoriales pour informer la population du SCoT en élaboration et débattre des enjeux et problématiques du territoire de l'Ardèche Méridionale. En voici le découpage géographique :

- 3 septembre 2015 à Labastide-de-Virac (Gorges de l'Ardèche)
- 2 février 2016 à Joyeuse (Pays de Beaume Drobie)
- 4 mars 2016 à Villeneuve de Berg (Berg et Coiron)
- 24 novembre 2016 à Les Vans (Pays des Vans en Cévennes)
- 25 février 2017 à Labeaume (Gorges de l'Ardèche)
- 1^{er} juin 2017 à Fabras (Ardèche des Sources et Volcans)
- 18 octobre 2017 à SaintCirgues-en-Montagne (Montagne d'Ardèche)
- 8 décembre 2017 à Lagorce (Gorges de l'Ardèche)
- 27 mars 2019 à Lalevaded'Ardèche (Ardèche des Sources et Volcans)
- 8 avril 2019 à Largentière (Val de Ligne)
- 25 juin 2019 à Aubenas (Bassin d'Aubenas)

Chaque communauté de commune du SCoT a bénéficié d'une réunion publique au minimum.

Un compte rendu pour chaque réunion publique a été produit



par le CLD pour être remis aux techniciens du SCoT afin d'être partagés aux élus et être utilisés pour orienter certains choix politiques. De nombreuses problématiques ou sujets récurrents à toutes ces réunions ont été mises en évidence comme la banalisation et la dégradation paysagère, le développement irrationnel du tourisme et de l'hôtellerie de plein air, le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces par exemple.

L'implication du CLD dans l'organisation de ces réunions publiques a été continue et a rendu cette modalité de concertation très efficace. Véritable maillon entre les instances techniques et politiques SCoT et la population, le CLD a été l'échelle de proximité dans le processus de concertation.

En plus de ces réunions publiques territorialisées, le CLD a pris l'initiative de construire une vidéo mixant des vues du ciel sur l'Ardèche Méridionale et d'interviews enregistrées dans le cadre d'un micro-trottoir à Aubenas. Cette vidéo est disponible sur le site internet du SCoT à l'onglet « concertation ».

9- Déclenchement de toute autre initiative d'information ou de concertation, selon des modalités restant à définir, qui apparaîtrait judicieuse pendant l'élaboration du SCOT.

Emission radio à Fréquence 7 sur le SCoT

Soucieux d'élargir sa concertation, le SCoT a signé un partenariat avec Fréquence 7, radio locale de l'Ardèche Méridionale, pour parler des étapes d'avancement et du contenu du document d'urbanisme. Appartenant au programme de l'Onde Curieuse, plusieurs émissions sur le SCoT intitulées « Demain en Ardèche » ont été enregistrées entre 2017 et 2019 et animées par Briec Mével. Autour de la table, en plus de l'animateur, deux membres du CLD, la technicienne du SCoT et les deux Co-Présidents, ou Vice-Présidents, étaient présents. Les sujets ont évolué en fonction du calendrier.

Ainsi, la toute 1^{ère} émission enregistrée en mai 2017 a présenté la définition, la légitimité du périmètre, et l'utilité du SCoT. Ensuite les autres émissions ont couverts les sujets suivants :

- L'agriculture (état des lieux, enjeux, reconnaissance d'un espace agricole de référence, et place de l'agriculture dans le code de

Livre 5: Rappel du bilan de la concertation et délibération d'approbation
Le 21 décembre 2022

l'urbanisme, thème unique enregistré dans l'émission de novembre 2017

- L'armature territoriale, l'économie, les mobilités et l'Environnement, les patrimoines, et les paysages s'inspirant des 4 défis du PADD dans une émission enregistrée en mars 2018
- L'armature territoriale, l'économie, les mobilités et l'Environnement, les patrimoines, et les paysages partant des synthèses des réunions publiques territoriales organisées par le CLD pour faire le lien avec l'expression citoyenne. Cette émission a été enregistrée en décembre 2018.

A compter de janvier 2019, ce sont deux émissions radio qui ont enregistrées consécutivement pour une diffusion à 3 mois d'intervalle. Ainsi, le 15 janvier 2019, deux émissions consacrées à la finalisation du PADD ont été enregistrées et c'est le 12 novembre 2019 que deux autres émissions ont été mémorisées portant sur les traductions réglementaires du PADD à travers une sélection de prescriptions issue du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Peu de retour sur le nombre d'auditeurs de la part de la radio pour affirmer si cette modalité de concertation a été efficace. Radio locale du Sud-Ardèche, ces émissions ont permis de faire partager l'avancement du SCoT à des résidents permanents ou saisonniers dans un souci permanent de vulgarisation.

Extrait (non exhaustif) des articles réalisés à l'initiative des journaux locaux

Plusieurs articles ont parus dans la presse locale au sujet du SCoT et de son élaboration. Les voici par ordre chronologique.

SAINT-SERNIN
TERRITOIRE - Le SCoT de l'Ardèche méridionale s'est réuni le 19 novembre

Sensibiliser les habitants aux enjeux du territoire

L'Hebdo de l'Ardèche 27/11/14



Le premier Comité syndical du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale s'est réuni le 19 novembre dernier au siège de la communauté de communes du Vinobre à Saint-Sernin. Co-présidé par Georges Fangier, président du Pays de l'Ardèche méridionale, et Jean-Pierre Constant, vice-président référent « SCoT », il a réuni plus d'une cinquantaine d'élus locaux, représentatifs des 11 communautés de communes composant le périmètre du futur schéma. A cette occasion, le lancement de l'élaboration du SCoT a été décidé, après des échanges fructueux, à l'unanimité des membres présents. Ce premier Comité syndical « SCoT » a permis de préciser les grands objectifs poursuivis par les élus locaux ainsi que les modalités de concertation envisagées. Les élus se sont ainsi accordés sur la nécessité de dépasser les échelles communales et intercommunales

La concertation avec la population est, pour les élus, l'une des clés de réussite du SCoT. En la matière, ils se sont donnés cinq objectifs : permettre à tous les habitants d'être informés tout au long de la phase d'élaboration du SCoT ; favoriser l'expression des idées et points de vue ; recueillir les observations de tous ceux qui voudraient contribuer à l'enrichissement du projet de SCoT ; sensibiliser les habitants aux enjeux futurs du territoire ; développer l'appropriation commune du projet de territoire. Partant de ces grands principes, les modalités pratiques de concertation seront prochainement annoncées par voie de presse ainsi que sur le site internet du Pays de l'Ardèche méridionale.

En conclusion de la séance, Georges Fangier s'est félicité du fait, qu'avec le SCoT, l'Ardèche méridionale se donne les moyens de mieux maîtriser son destin territorial.

tion, la couverture médicale, l'accès à la culture et au sport...

Les objectifs
Trois grandes priorités guideront l'élaboration du SCoT : inscrire l'Ardèche méridionale dans la dynamique démographique et économique du Sud Rhône-Alpes ; définir une armature territoriale adaptée au contexte rural de l'Ardèche méridionale ; affirmer l'Ardèche méridionale comme un territoire à haute valeur patrimoniale.

pour construire, en lien avec les territoires voisins, un projet d'aménagement et de développement raisonné, solidaire et cohérent. Cela passe notamment par le maintien d'un équilibre entre, d'une part, les espaces à urbaniser et, d'autre part, les espaces agricoles, forestiers et naturels. Les membres présents ont par ailleurs signifié leur volonté de traiter à une échelle globale et de manière concertée les enjeux relatifs à la mobilité, l'habitat, la transition énergétique, l'éduca-

Article de l'Hebdo de l'Ardèche du 27/11/2014 suite à la prescription de l'élaboration du SCoT par le comité syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale le 19/11/2014

DL du 23/12/14

TERRITOIRE | Alors que la première phase de sa conception devrait démarrer en janvier

Objectif : un Scot pour 2018



Georges Fangier et Jean-Pierre Constant se partagent la présidence du comité syndical du Scot.

DÉCRYPTAGE
1 | Qu'est-ce qu'un Scot ?
Le Scot, créé par la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, est un outil de planification qui définit, à l'échelle d'un bassin d'emploi et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire, c'est-à-dire aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. Une fois approuvé, il s'impose aux différents documents d'urbanisme locaux : plans locaux d'urbanisme (PLU), plan d'occupation des sols (POS), carte communales.

2 | Qui est concerné ?
Le périmètre du Scot recouvre 149 communes de l'Ardèche méridionale. Il comprend 11 communautés de communes : "Pays d'Aubenas - Vais", "Vinobre", "Val de Ligne", "Ardèche des Sources et Volcans", "Berg-et-Coin", "Cévenne et Montagne Ardéchoises", "Entre Loire et Ardèche", "Pays Beaumo-Drobie", "Pays de Vans en Cévennes", "Sources de la Loire".
Le Scot de l'Ardèche méridionale s'étend sur 253 000 hectares et totalise près de 100 000 habitants.
Les communautés de communes "Barres-Coiron", "Rhône-Hellier" et "Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche" jouent des rôles particuliers dans le Pays, ont quant à elles fait le choix d'intégrer la réflexion Scot lancée à l'échelle du grand bassin de Montélimar.

3 | Comment est-il élaboré ?
Le Scot se compose de trois documents : le rapport de présentation qui détaille le diagnostic de départ, le Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les choix stratégiques et le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui détermine les règlements opposables. Au fur et à mesure de son élaboration, les décisions seront prises par le comité syndical composé de 67 délégués issus des 11 communautés de communes. Toutes n'étant pas représentées, il a été établi qu'une conférence des maires serait provoquée avant chaque grande décision majeure. Ces derniers n'auront pas de pouvoirs décisionnels. « Il pourrait faire valoir leurs points de vue mais ils ne seraient pas forcément acceptés », explique Georges Fangier. L'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département ainsi que les chambres consulaires seront associés aux travaux. Le Scot devra par ailleurs respecter les grandes orientations de la Charte du FNIR des Monts d'Ardèche et les différents Sage (schémas de gestion des eaux).

LE CHIFFRE
149 C'est le nombre de communes concernées par le Scot de l'Ardèche méridionale. La zone polarisée autour de l'agglomération albenassienne, correspond à l'arrondissement de Largentière moins Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Rémès mais avec Sceautres. Ce territoire est riche de sa diversité de ses milieux de vie (Montagne, Cévenne et Ardèche), des savoir-faire et de différents terroirs.

« Mieux maîtriser son destin territorial », telle est toute l'ambition du Scot (Schéma de cohérence territoriale), qui devrait voir le jour d'ici 2018.

Au-delà du foncier, comment organiser la vie des citoyens sur le territoire ?

En validant le principe de l'élaboration d'un Scot, les 67 élus siégeant au comité syndical se sont accordés pour dépasser les échelles communales et intercommunales, pour appréhender le territoire dans sa globalité afin de maintenir l'équilibre entre les espaces agricoles et ceux qu'il convient d'urbaniser. La question du foncier est essentielle mais elle n'est pas unique.

La mobilité, l'habitat, la transition énergétique, l'éducation, la couverture médicale et bien d'autres sujets qui affectent le quotidien et la qualité de vie des habitants du territoire sont autant d'enjeux qui vont être considérés.

Trois grands objectifs stratégiques ont été définis et devront guider cette phase d'élaboration : inscrire l'Ardèche méridionale dans la dynamique démographique et économique du Sud Rhône-Alpes ;

définir une armature territoriale adaptée au contexte rural du territoire et l'affirmer comme un territoire à haute valeur patrimoniale.
Cinq autres objectifs ont par ailleurs été définis en matière de concertation afin d'associer au maximum les habitants à la réflexion : permettre à tous les habitants d'être informés tout au long de la phase d'élaboration du Scot, favoriser l'expression des idées et des points de vue ; recueillir les observations de tous ceux qui voudraient contribuer à l'enrichissement du Scot, sensibiliser les habitants aux enjeux futurs de l'Ardèche méridionale et développer l'appropriation commune du projet de territoire. Il en va du succès à venir du Scot.

Isabelle GONZALEZ

(1) Le comité syndical du Scot a été dupliqué sur celui du Pays de l'Ardèche méridionale (moins les élus de la vallée du Rhône qui ont préféré rejoindre la réflexion Scot lancée à l'échelle du grand bassin de Montélimar).

Article du Dauphiné Libéré du 23/12/2014 suite à la prescription de l'élaboration du SCoT (ci-dessus)

Le SCoT de l'Ardèche méridionale se dessine maintenant

Le Schéma de Cohérence Territoriale est réalisé par les élus et les citoyens volontaires, pour définir collectivement, à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes, un projet de territoire à vingt ans, qui mettra en cohérence les politiques de l'habitat, du transport, de l'économie, de l'environnement, et doit être repris par les documents d'urbanisme locaux tels que les PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Celui de l'Ardèche méridionale est actuellement en phase de finalisation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), clé de voûte du SCoT, qui édicte les intentions politiques en matière de planification territoriale.

Dans ce cadre, un séminaire interconsulaire prospectif qui avait pour but d'apporter une aide à la décision pour la stratégie économique du PADD s'est déroulé le 16 mars dernier, en présence des coprésidents SCoT Georges Fangier et Jean-Pierre Constant et des présidents ou

représentants de chaque Chambre Consulaire, J.-L. Flaugère, Président de la Chambre d'Agriculture, B. Gauthier de la CMA et A. Jacquet de la CCI.

Trois grands objectifs sont apparus au terme de cette journée de réflexion :

- s'adapter à l'évolution du modèle économique « plus robuste, plus créateur de valeur », avec une utilisation de la ressource raisonnée ;
- encourager la mise en réseau et la mutualisation des ressources pour un aménagement qui profite à tous ;
- repenser l'attractivité dans une économie de flux qui demande de l'agilité et de tisser de nouveaux liens avec l'extérieur.

Ces objectifs (parmi d'autres) seront traduits en règles, prescriptions et recommandations lors de la phase d'élaboration du « document d'orientation et d'objectifs » (DOO), en 2018.

Juin 2017 • N°10

Article dans le journal spécialisé de la CCI faisant suite au Séminaire sur les Economies de Demain du 16 mars 2017 organisé par le SCoT et l'InterConsulaire

Schéma de cohérence territoriale

L'avenir de la région est entre nos mains

Jeu 24 novembre, une cinquantaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation du Conseil local de développement (CLD) à débattre des résultats de la première étape de ce schéma, appelé plutôt le SCOT, et à la question « qui a entendu parler du SCOT ? » une demi-douzaine de mains s'est levée.

C'est dire que ce schéma, porté par le syndicat du Pays de l'Ardèche méridionale, et qui sera un cadre de référence pour tous les documents d'urbanisme locaux sur un territoire de 149 communes pendant 20 à 30 ans à partir de 2020, et dont le premier étape concernant un diagnostic du territoire et une première définition des enjeux est déjà accomplie, n'a pas reçu beaucoup de publicité.

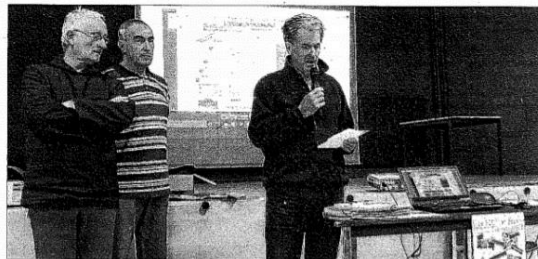
La réunion organisée par le CLD avait pour objectif de présenter ce diagnostic, et ensuite d'écouter les réactions des habitants, pour

pouvoir passer à la suite : un projet d'aménagement durable (PADD), suivi du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) en 2018, pour aboutir à un document définitif fin 2019.

Les commentaires des membres du public étaient notés par les représentants du CLD présents (Jean-Michel Préault, Jean-François Holtot, Philippe Michel, Enzo Cattaneo et Jacques Degenève), et seront remontés au Syndicat du pays d'Ardèche méridionale.

Un diagnostic déjà erroné

Le premier constat était que les chiffres sur lesquels le diagnostic s'est appuyé remontaient déjà à 2011 et 2012, certaines choses avaient changé ou semblaient d'office erronées, et on regrette qu'on n'orienter pas la présentation plus sur le territoire autour du Pays des Vans et non sur le territoire global du SCOT qui ne



J-F Holtot, J-M Préault et P.Michel expliquent le SCOT

présente pas les mêmes conditions partout.

La réunion n'a pas eu le temps de tout traiter, bien entendu. Les rubriques concernant le tourisme, les transports en commun, l'agriculture et la forêt, les déchets, les zones commerciales, la mobilité, le logement, l'énergie, par exemple, ont suscité des remar-

ques sur la création d'emplois, la création de richesses qui restent sur le territoire, le stationnement, la défiguration de l'entrée des villages, la mise en valeur du patrimoine, le bétonnage des surfaces et l'évacuation des eaux fluviales, l'installation de nouveaux agriculteurs, le passage trop fréquent de gros camions sur

des petites routes. Philippe Michel invite les habitants à parler à leurs élus, pour qu'ils remontent leurs remarques au SCOT, pour que ce schéma soit représentatif de ce qu'on veut vraiment pour le territoire.

On peut contacter le CLD à clde@pays-ardèche-meridionale.net, ou au téléphone au 06 76 22 23 19.

LTRA078U1042

Le 21 décembre 2022

Elaboration du SCoT de l'Ardèche méridionale

La phase du diagnostic est engagée

Jeu 12 novembre, les acteurs engagés dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale se sont réunis en comité de pilotage, à la pépinière d'entreprises l'Espéidou de Lachapelle-sous-Aubenas. Co-présidée par Georges Fangier, président du Pays de l'Ardèche méridionale, et Jean-Pierre Constant, vice-président, cette instance est au cœur de la démarche d'élaboration du SCoT.

Ce rendez-vous marquait une étape importante puisqu'en présence de Sabine Buis, députée, ont été dévoilés les enjeux des grands partenariats institutionnels du SCoT. Succédant au Département qui a déjà réalisé l'exercice lors du précédent comité, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ont pu livrer leur vision du territoire concerné, à 15

ans, ainsi que les points de vigilance auxquels ils souhaitent que le SCoT soit attentif et apporte des réponses au service des habitants.

Pour mémoire, le SCoT, voulu par le législateur, est un outil de planification qui définit, à l'échelle d'un bassin de vie élargi et pour le long terme, les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il est élaboré et mis en œuvre par les élus locaux, en concertation avec la population et les institutions concernées.

Le SCoT s'imposera, une fois approuvé, aux documents d'urbanismes locaux. En Sud Ardèche, ce chantier majeur pour le devenir de notre territoire est porté par le Pays de l'Ardèche méridionale.

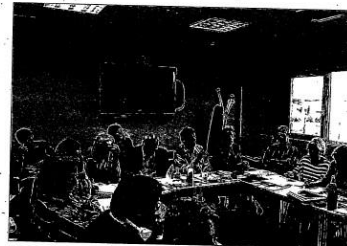
Il concerne 149 communes, totalisant près de 100 000 habitants et regroupées à ce jour en 11 communautés de communes.

Trois grands objectifs

Dans le cadre de la délibération de prescription, les élus locaux ont déjà fixé trois grands objectifs au SCoT : inscrire l'Ardèche méridionale dans la dynamique démographique et économique du Sud Rhône-Alpes, définir une armature territoriale adaptée au contexte rural de l'Ardèche méridionale, affirmer l'Ardèche méridionale comme un territoire à haute valeur patrimoniale.

Entré en phase d'élaboration au printemps dernier, le SCoT est aujourd'hui à l'étape du diagnostic. Ce travail, conduit en partenariat, doit permettre de dresser un état des lieux le plus objectif et le plus actuel possible de l'Ardèche méridionale, que ce soit en matière de dynamique économique, d'habitat, de services à la population, d'environnement naturel, de patrimoine, de mobilité, d'énergie etc.

Les contributions de l'Etat,



Les partenaires ont fait entendre leur point de vue.

de la Région, du Département et du Parc Naturel Régional sur ces thématiques constituent donc une base de réflexion pour les élus locaux qui devront faire, d'ici mi 2017 et dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des choix engageant le territoire sur le long terme.

Ces derniers seront ensui-

te traduits, via le Document d'Orientations et d'Objectifs, en règlements, zonages et objectifs chiffrés. L'approbation finale du document devrait intervenir début 2019, après enquête publique.

Contact : Guy Tremblay, chef de projet SCoT : chefdeprojet@scot-an.fr - 04 75 38 08 03.

LTRA078U1025

La Tribune 10/12/15

Article de la Tribune du 10/12/2015 (ci-dessus) sur le commencement du diagnostic

Article de la Tribune du 01/12/2016 (ci-contre) suite à la réunion publique territoriale à Le Vans organisée par le CLD

Article du Dauphiné Libéré du 8/11/2019 suite à la 2^e réunion publique organisée par le SCOT à Vinezac (ci-contre)

ARDECHE MÉRIDIONALE Une réunion publique autour du Scot s'est tenue mercredi 6 novembre à Vinezac

Schéma de cohérence territoriale : où en est-on ?

Le Schéma de cohérence territoriale de l'Ardèche méridionale reste quelque chose de flou pour une grande partie de la population. Des réunions publiques sont régulièrement organisées pour en expliquer les tenants et aboutissants. En voici l'essentiel.

PLU, PLUI, Scot... Face à tous ces sigles, il y a de quoi en perdre son alphabet. Le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Ardèche méridionale, concernant près de 100 000 habitants, est en cours d'élaboration.

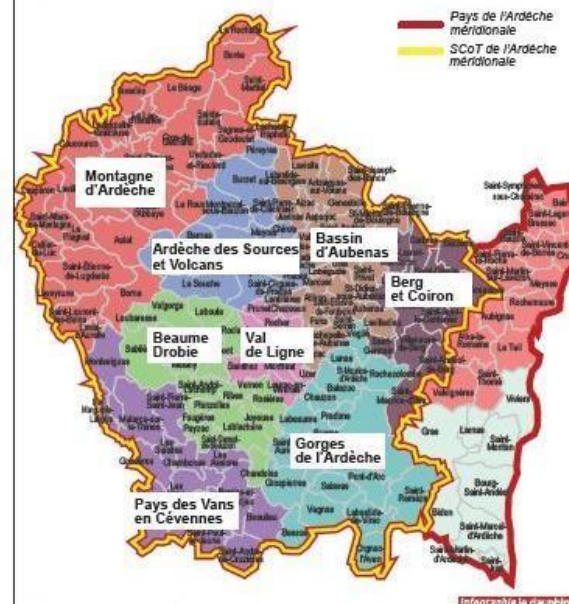
Il prévoit un grand nombre d'orientations, notamment autour de l'urbanisme, à suivre d'ici 2043. Si les élus voient loin, les citoyens y voient-ils pour autant plus clair ?

Plus ou moins dirait-on. Une vingtaine de personnes étaient présentes à la réunion publique du mercredi 6 novembre à Vinezac. Quelques questions ont fusé : « Qui mène le projet ? ». « Le syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale », leur a-t-on répondu. D'autres ont réagi, s'étonnant : « Je trouve qu'il y a beaucoup de choses décisives inscrites là-dedans. »

■ Rendre les services de base plus accessibles

En effet, l'une d'entre elles consiste à permettre à chaque habitant d'accéder aux services de base, type boulangerie, à 15 minutes en voiture et 30 minutes à vélo (hors bassin montagne). Les interrogations et réactions de la population ont été essentiellement rapportées par le conseil de développement local, qui a organisé une vingtaine de

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ARDECHE MERIDIONALE



Le Scot de l'Ardèche méridionale s'arrête au niveau des Gorges de l'Ardèche et Berg et Coiron pour la simple raison que le reste fait partie d'autres schémas de cohérence territoriale.

■ Permettre aux campings de s'agrandir

Philippe Michel, membre du CLD, en a relaté les principales remarques. « Les habitants admettent que le centre de l'Ardèche méridionale soit Aubenas mais ne veulent pas que dans le futur ce soit "Aubenas et le reste". » Et d'ajouter, sourire aux lèvres : « Ils craignent une certaine tradition jacobine de l'État français. »

■ Permettre aux campings de s'agrandir

Une grande partie du Scot concerne l'environnement, l'évolution du paysage, la place du foncier et de l'agriculture dans l'avenir. Le but étant de réduire l'impact de la consommation foncière notamment. « On souhaite passer de 1 100 m² par nouvel habitant, à 640 m² à terme. » Et côté tourisme ? Il est prévu une augmentation signifi-

cative du nombre d'hectares consacrés à l'hébergement, surtout pour les campings qui doivent s'adapter à la nouvelle législation (plus de surface nécessaire par place). « Rien ne dit qu'on y arrivera car il y a un grand nombre de contraintes », prévient Guy Trembley, chef de projet du Scot.

Si le schéma de cohérence territoriale demeure ambitieux, cette feuille de route

REPÈRES

■ Le Scot, c'est quoi ?

➤ Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) Ardèche méridionale est un outil de planification censé guider l'action politique du territoire pour les 20 ou 30 prochaines années (horizon 2043). Il devrait trouver son apogée en mars 2020 pour sa conclusion. C'est lui qui va orienter les politiques de l'habitat, du transport, de l'économie, de l'environnement, et doit être repris par les documents d'urbanisme locaux tels que les PLU (Plan local d'urbanisme).

➤ Le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale (Sympam), présidé par Georges Fanguier, le met en œuvre. Il est appuyé par le conseil de développement local qui a organisé de nombreuses réunions pour en expliquer les enjeux.

➤ À noter que le principe de compatibilité est appliqué concernant le Scot. C'est-à-dire qu'il laisse une marge de manœuvre aux collectivités, tout en étant un cap à respecter.

semble bientôt terminée. Il ne reste plus qu'un bout de chemin à parcourir pour que début 2020, « tout soit bouclé », et qu'au second semestre une enquête publique soit lancée.

Anthony SOUDANI

Pour être incollable sur le Scot : <https://www.ardèche-meridionale.fr/scot>

Fin du bilan de concertation au regard des modalités inscrites dans la délibération de prescription.

Pour terminer complètement le bilan de la concertation, il est nécessaire de revenir sur la gouvernance interne mise en place dans le cadre de cette élaboration et de citer le nombre de réunions techniques et politiques, par étapes de construction du SCoT, qui ont aussi joué un rôle dans la concertation. Toutes ces réunions ont eu un objectif central : **partager les points de vue entre tous les acteurs et s'accorder sur un projet commun.**

Le Comité Syndical (CS) est l'instance qui prend les grandes délibérations du SCoT à savoir sa prescription, son Arrêt avec le Bilan de la Concertation et son Approbation.

La Conférence des Maires est une instance préparatoire à chaque CS. C'est un comité consultatif composé des Maires et Présidents de communauté de communes. Il est plus représentatif que le CS qui est composé d'une partie des 150 maires.

Le Bureau Syndical (BS) s'est en moyenne réunie une fois par mois depuis 2016. Il est composé de représentants de chaque communauté de communes et a vocation à débattre de sujets et à valider les consensus politiques.

Les comités de pilotage (COFIL) associent les élus des communautés de communes membres du SCoT, les représentants politiques des Personnes Publiques Associées (PPA), les élus associations locales d'usagers agréés et les élus des associations locales au titre de l'Environnement. Il s'agit pour le SCoT AM du CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables), du Conservatoire des Espaces Naturels, de la Fédération de Pêche, du Comité Départemental de Spéléologie ainsi que la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature en Ardèche (ou France Nature Environnement). En plus, sont invités les membres du CLD et les élus siégeant au Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche et aux établissements porteurs de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les comités techniques (COTECH) associent les techniciens des communautés de communes membres du SCoT, les techniciens des Personnes Publiques Associées (PPA), les techniciens des associations locales d'usagers agréés et les techniciens des associations locales au titre de l'Environnement. En plus, sont invités les membres du CLD et les élus siégeant au Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche et aux établissements porteurs de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le tableau suivant recense de manière exhaustive l'ensemble des réunions mises en place incluant d'autres dispositifs comme les séminaires stratégiques qui est un format réduit du COFIL (hors PPA et partenaires).

Etape du SCoT	Année	Nombres et types de réunions				Total
		COTECH	COFIL	BS	CS	
Diagnostic du territoire et enjeux	2015	1 + 8 ateliers thématiques	2	10	0	21
	2016	3 + 4 ateliers thématiques	1	7	1 + 1 Conférence des Maires	17
PADD	2017	1 + 3 ateliers territoriaux	3 séminaires stratégiques	8	0	15
	2018	1 + 4 réunions transition PADD-DOO	1 + 3 séminaires stratégiques	12	1 + 1 Conférence des Maires	23
DOO	2019	0	2 + 4 séminaires stratégiques	10	1	17
	2020		0	1	1 + 1 Conférence des Maires	3
Total		25	16	48	7	96

Près de 100 réunions, tous types confondus, ont été conduits par le SCoT.

Pour finir, d'autres évènements moins récurrents ont été organisés par le SCoT :

- **deux « tournées des communautés de communes »** en 2016 et 2017 où les techniciens et Co-Présidents du SCoT sont venus partager dans chaque conseil communautaire les enjeux du diagnostic d'une part et les 1ères intentions politiques retenues d'autre part dans le cadre du PADD. Des amendements ont été apportés aux documents suite à ces présentations. - **un Séminaire InterConsulaire « Les Economies de Demain »** a été coordonné le 16 mars 2017 entre le SCoT et les Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie et des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche. Il a eu pour double objectif de faire participer un panel d'acteurs (élus, acteurs économiques des 3 Chambres et institutions) à la construction des scénarios de développement économiques souhaités en Ardèche Méridionale et de recueillir la parole des acteurs de terrains sur leur quotidien. Les résultats des ateliers ont apporté une aide à la décision pour la stratégie économique du PADD.

- Positionné sur deux grands bassins nationaux, le SCoT a pris l'initiative d'organiser un **InterSAGE** à la fin de chaque grande étape, à savoir le diagnostic et les enjeux, le PADD et le DOO, et réunissant les techniciens et élus des SAGE Ardèche, Haut Allier et Loire Amont pour partager et amender les éléments à retenir.

Le processus d'élaboration du SCoT a, donc, été ouvert associant les élus, les techniciens des communautés de communes, les personnes publiques associées ou associées à leur demande, les partenaires, la population... Dans un souci de transparence et basé sur la co-construction, chacun a pu s'exprimer et participer de façon continue à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Rattachée à une modalité inscrite dans la délibération de prescription ou à la gouvernance interne, la concertation est au cœur de l'élaboration du SCoT de l'Ardèche Méridionale.

Liste des annexes (en format portrait) :

- Annexe 1 : Compte rendu de la réunion publique n°1 du 24 octobre 2018
- Annexe 2 : Compte rendu de la réunion publique n°2 du 6 novembre 2019
- Annexe 3 : Nova SCoT 1 (lettre d'information)
- Annexe 4 : Nova SCoT 2 (lettre d'information)
- Annexe 5 : Nova SCoT 3 (lettre d'information)

La présentation des chaque défi a été faite par un(e) Vice-Président(e) du SCoT à savoir :

Défi 1 « Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle », présenté par Pascal WALDSCHMIDT

Défi 2 « Dynamiser et diversifier l'économie locale » présenté par Yves RIEU

Défi 3 : « Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous » présenté par Pierre CHAPUIS

Défi 4 : « Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale » présenté par Michelle GILLY

A chaque fin de présentation d'un Défi, le Président a donné la parole au CLD, Conseil Local de Développement dont l'objectif fut de résumer les préoccupations/ sujets relevés lors de réunions publiques territoriales organisées par leurs soins. Depuis 2015, une dizaine de réunions publiques a été organisée de Coucouron à Labastide-de-Virac et de Villeneuve-de-Berg à Joyeuse (pour en tracer les grandes diagonales).

Ensuite la parole était à la salle. Les principaux débats, pour chaque défi, ont porté sur :

Défi 1 « Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle »

Culture

Une citoyenne précise que pour « stimuler la vie culturelle et sportive » du territoire (cf. orientation stratégique 1.3.2 du PADD), il s'avère indispensable de localiser dans le document d'objectifs un équipement structurant dans le Sud Ardèche pour assurer une cohérence avec le bassin Albenassien.

Habitat

Un citoyen demande si les problématiques de l'habitat léger / partagé ainsi que la reconversion d'anciens sites industriels sont pris en compte. Le PADD du SCoT aborde le 1^{er} sujet et les objectifs dans le chapitre 1.4.4 « Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population » tandis que les orientations stratégiques liées à la reconversion des anciens sites industriels sont énoncés dans le chapitre « IV.5 Mettre en valeur la diversité des paysages et des patrimoines » du Défi 4.

Gens du voyage

Un citoyen dans la salle, par ailleurs Maire de Lablachère, évoque l'aire de grand passage pour les gens du voyage, inscrit dans l'orientation 1.4.4 « Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population ». Il précise que l'Etat a imposé le choix du site et que la problématique n'a pas été saisie par les élus du SCoT qui auraient pu engager une réflexion commune entre les communautés de communes du Sud Ardèche concernées par le projet d'implantation.

Défi 2 « Dynamiser et diversifier l'économie locale »

Tourisme

Une citoyenne rebondit sur l'orientation « s'appuyer sur les sites emblématiques pour diffuser les flux touristiques » du chapitre II.2.1 « Favoriser un tourisme doux et durable sur l'ensemble du territoire » en insistant sur le fait de rééquilibrer l'offre touristique entre les Gorges et les Cévennes. Il est essentiel de créer de nouveaux produits touristiques en lien avec la culture, le patrimoine et la gastronomie pour diversifier l'offre et la qualifier ainsi que de se distinguer des Gorges qui ont axé leur tourisme sur les sports d'eau et le tourisme vert

exclusivement avec un modèle d'hébergement unique (hôtellerie de plein air) qui est, cependant, en voie de mutation.

Tourisme

Un citoyen dans la salle alerte sur le risque que le réseau de voies vertes (existant ou à créer) fasse l'objet de convoitise à l'avenir, avec une demande saisonnière d'exploitation commerciale le long des voies. A titre d'exemple, il nous a expliqué qu'en Alsace le long de certaines voies vertes, des buvettes, des snacks, des porteurs de bagages s'installent pour proposer des services aux usagers des voies.

Tourisme

Un citoyen, qui s'est présenté au nom du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air, a posé la question suivante : « Comment le SCoT va nous aider pour monter en gamme et qualifier l'offre d'hébergement en hôtellerie de plein air (en référence aux orientations présentées dans le PADD du SCoT) ? ». Il précise que les professionnels seront contraints de « consommer du foncier agricole ou naturel » pour agrandir leur espace. Le CLD lui répond en disant qu'une des alternatives possibles peut être de limiter le développement quantitatif en proposant moins d'emplacements sur la même superficie pour accueillir moins de touristes. « L'idée de la montée en gamme ne doit pas être une cause à l'augmentation des prix des séjours » s'insurge un autre citoyen. D'après lui, les Gorges de l'Ardèche sont réputées pour proposer des séjours « pas cher » pour une clientèle qui n'a pas forcément les moyens de payer plus et il faut conserver ces produits « entrées de gamme » pour satisfaire cette catégorie. Si les prix globaux augmentent, où iront-ils ? Pour information, l'équipe technique du SCoT attend depuis 2 mois la confirmation de la part du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air pour caler une date de rencontre afin de parler de ce sujet.

Sylvicul-ture

Une citoyenne demande si le SCoT peut réglementer les coupes rases et limiter les surfaces déboisées ? Il peut édicter des grands principes mais c'est au PLU de prendre en compte les dispositions du Plan de Développement de Massif (s'il existe sur la commune en question) et de faire référence au Code Forestier. Le CLD précise que lors des réunions publiques territoriales, il est souvent revenu qu'il est nécessaire de structurer les filières sylvicoles et qu'il faut développer des circuits courts.

Commerces Centralités

Le CLD insiste sur la nécessité de dynamiser les centres bourgs pour leur redonner une attractivité résidentielle et commerciale en créant des espaces de respiration (aire de stationnement, espaces publics...) par exemple. La question de la réhabilitation des friches, de la reconquête des logements et commerces vacants dans les centres bourgs doit être une priorité. La démolition peut être un levier permettant de créer des espaces de respiration.

Défi 3 : « *Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous* »

Déplacements

Un citoyen s'inquiète de l'implantation de logements sociaux dans des villages qui sont excentrés des principaux équipements et services, présents dans les polarités. Ces personnes « aux revenus limités » seront obligées d'utiliser leurs voitures pour se déplacer alors que la facture énergétique liée à la mobilité ne cesse de s'accroître. Il précise « que ce n'est pas la solution d'implanter des logements sociaux dans les villages, loin de tout ».

Pascal WALDSCHMIDT parle de son expérience avec Les Bogues du Blat qui sont des logements sociaux implantés dans un village de 240 habitants (2014). Cette opération a eu le mérite de réanimer la vie du village. L'entraide et la solidarité sont aussi au cœur du projet. Pour lui la question des déplacements n'est pas un problème réservé exclusivement aux personnes habitant dans les logements sociaux. Au contraire, la limitation des déplacements est un sujet qui concerne tout le monde.

Transports en commun

Un citoyen déplore que la desserte SNCF côté rives du Rhône ne cesse de se détériorer. Les petites gares sont oubliées au profit des métropoles. Une autre citoyenne demande si les collectivités locales peuvent mettre en place des Taxis à la Demande électriques pour permettre aux personnes non véhiculées de se déplacer. La réponse est oui mais le service coûte très cher aux contribuables et certaines communautés de communes ayant fait l'expérience ont préféré arrêter car peu de personnes utilisaient le service. La question de l'extension du réseau Tout'en Bus sur la communauté de communes d'Ardèche des Sources et Volcans a également été évoquée. Il faut que les collectivités s'engagent en adhérant au service pour en faire bénéficier leurs administrés. L'idée de généraliser les commerces ambulants comme à l'époque de nos grands-parents est proposée. Une personne dans la salle répond que ce genre de service reste exceptionnel car souvent il n'est pas rentable au regard du chiffre d'affaire et des dépenses réalisées en frais de carburant et d'entretien du véhicule.

Mobilités

Le CLD propose de rajouter les isochrones en vélo (non pas la voiture uniquement) dans la stratégie des mobilités actives ainsi que de faire référence aux aires de report modal à créer.

Défi 4 : « Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale »

Eau

Le CLD demande que l'interconnexion des réseaux soit précisée dans le PADD avec l'eau du Rhône, s'agissant plus précisément des ressources souterraines de la nappe alluviale du Rhône.

Risques Pollutions

Sur la thématique « Risques, pollutions et Nuisances », une citoyenne demande si le SCoT peut zoner des grands secteurs où les réseaux (eau/assainissement) sont très vétustes et où il y a urgence à les améliorer ? Le SCoT peut, en effet, localiser des secteurs mais ne peut pas descendre à la parcelle. Un autre citoyen demande si la question de l'imperméabilisation est un phénomène intégré dans la prise en compte des risques majeurs ? Il est rappelé que les deux principaux risques sont l'inondation et le feu de forêt en Ardèche Méridionale. Vient ensuite le risque lié aux ruissellements des eaux du fait de l'imperméabilisation des sols. C'est une problématique traitée dans le PADD. Il est dit « *de limiter les débits et volumes des ruissellements inhérents aux futurs projets d'aménagement, notamment en incitant à la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales, en réduisant le taux d'imperméabilisation des sols* ».

Energies renouvelables

Dès le début de la présentation, le sujet très sensible de l'implantation de parcs solaire sur les espaces agricoles et naturels est abordé. Le collectif « anti parc solaire de Saint-Maurice d'Ibie » était présent pour connaître les raisons qui ont poussé le SCoT à donner un avis favorable sans même demander d'études

d'impact au projet de PLU de Saint-Maurice-d'Ibie qui prévoit l'implantation d'un parc solaire sur 5 ha. et sur zone naturelle.

Le SCoT a rappelé que la commune ne dispose d'aucun potentiel sur toiture en raison du site patrimonial remarquable et que le projet n'est pas situé sur un espace agricole stratégique, autrement dit sur un espace agricole classé en très bon potentiel. Il mentionne également que les objectifs de production en énergies renouvelables sur le territoire sont très ambitieux et que ce projet répond à satisfaire les besoins énergétiques du village puisque le raccordement se connectera au village et profitera aux habitants.

Le collectif ne comprend pas la position favorable du SCoT et a montré son mécontentement.

La séance s'est terminée à 20 h 30, certains citoyens sont restés pour déguster un petit casse-croûte avec les élus.

Relevé des principaux échanges de la réunion publique du 6 novembre 2019 (Vinezac)

Présentation d'une sélection d'orientations et d'objectifs inscrits dans le DOO du SCoT de l'Ardèche Méridionale

Elus en charge de la présentation :

- Les 2 Co-Présidents du SCoT, Georges FANGIER (conseiller municipal à Saint-Michel-de-Boulogne, membre de la Communauté de Communes (cdc) du Bassin d'Aubenas) et Yves RIEU (maire de Pradons et Vice-Président du Développement Economique de la Cdc Gorges de l'Ardèche)
- Vice-Président du SCoT Pierre CHAPUIS (conseiller municipal à Thueyts en charge de l'urbanisme, Vice-Président en charge de l'urbanisme et du PLUi à la Cdc Ardèche des Sources et Volcans)
- Vice-Président du SCoT Pascal WALDSCHMIDT (maire de Beaumont et Vice-Président en charge de l'urbanisme, aménagement de l'espace, du PLUi, de l'habitat et de l'agriculture à la cdc Beaume Drobie)

Membres du CLD (Conseil Local de Développement) présents : Philippe MICHEL
Assistance technique : Guy TREMBLEY (directeur du SYMPAM et chef de projet SCoT), Pascale LIOUTIER (chargée de mission en charge de l'Agriculture et de la Forêt pour le SCoT), Bertrand BLAISE (chargé de mission Habitat pour le SCoT) et Marianne PALLEAU (chargée de mission Urbanisme pour le SCoT)

La séance a commencé à 18h45. Une vingtaine de personnes est venue assister à la présentation et a participé aux échanges.

En introduction, Yves RIEU a présenté la carte d'identité du SCoT. Les fondamentaux d'un SCoT, l'historique et le calendrier d'élaboration du SCoT de l'Ardèche méridionale ont été présentés par Guy TREMBLEY rappelant qu'il a vocation à simplifier les documents de rang supérieur et à faciliter la prise en compte des grandes orientations réglementaires dans les documents d'urbanisme locaux type PLU, PLUi.

Dans la salle, plusieurs questions sont formulées à l'intention des élus présents :

- Quels sont les principes de gouvernance : qui siège et décide pour le SCoT ?
- Après le DOO, que se passe-t-il ? quelles sont les prochaines échéances ?

Le co-président, Georges FANGIER explique que des élus siègent au nom des communautés de communes, qui sont toutes représentées en phase de travail et décisionnelle. Guy TREMBLEY complète ses propos en précisant que l'arrêt du SCoT est prévu au cours du mois de janvier 2020, et explique les différentes étapes qui vont suivre (consultation des Personnes Publiques Associées, enquête publique, contrôle de légalité, approbation).

La présentation des orientations et des objectifs sélectionnés dans chaque chapitre a été faite par un vice-président du SCoT à savoir :

Chapitre 1 « Construire une armature territoriale solidaire et fonctionnelle », présenté par Pascal WALDSCHMIDT

Chapitre 2 « Dynamiser et diversifier l'économie locale » présenté par Yves RIEU

Chapitre 3 : « Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous » présenté par Pierre CHAPUIS

Chapitre 4 : « Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale » présenté par Pascal WALDSCHMIDT

A chaque fin de présentation d'un chapitre, la parole a été donnée au CLD, dont l'objectif fut de résumer les préoccupations/sujets relevés lors de réunions publiques territoriales organisées par leurs soins. Depuis 2015, une vingtaine de réunions publiques a été organisée dans l'ensemble des huit communautés de communes du SCoT.

Ensuite la parole était à la salle, qui a pu interroger les élus présents :

- **Quelles sont les possibilités et les règles pour les agriculteurs souhaitant développer une activité touristique ?** Pascale LIOUTIER explique que les nouvelles constructions doivent rester exceptionnelles et que la priorité est donnée à la réhabilitation et à l'utilisation du bâti existant.
- **Quelle est la vision des élus sur le développement de l'hôtellerie de plein air ? Quels sont les besoins sur le territoire ? Pourquoi lui accorder 70 hectares supplémentaires sur la période du SCoT ?** Yves RIEU explique que certains emplacements de camping doivent être relocalisés du fait des risques liés aux inondations et que des règles spécifiques existent concernant les extensions en fonction de la taille des campings. Georges FANGIER ajoute qu'il y a des contraintes au développement des établissements (pas sur les espaces agricoles stratégiques, sur certains espaces naturels...). Pascal WALDSCHMIDT précise par ailleurs qu'ils sont obligés de tenir compte des réalités économiques du territoire et des besoins des professionnels de l'hôtellerie de plein air. Enfin, Pierre CHAPUIS affirme qu'il faut prévoir une marge de manœuvre afin de permettre un équilibre, et un développement raisonné de petits campings dans les villages.
- **Est-il prévu de limiter le transit des camions sur le territoire, et notamment les grands axes de communication comme la RN102 ?** Pierre CHAPUIS répond que cela ne dépend pas du SCoT et que cela n'est pas à l'ordre du jour de la Direction interdépartementale des Routes. Il ajoute que cela n'est pas forcément dans notre intérêt de le limiter et qu'il faut plutôt s'y adapter.
- **Un participant remarque qu'il n'y a presque plus de haie, que les oiseaux sont plus rares, qu'on assiste à une perte de biodiversité en général. Il affirme qu'il est nécessaire de retrouver un équilibre, de mieux préserver notre environnement et de revenir en arrière.** Pascal WALDSCHMIDT explique que le SCoT traite essentiellement de l'urbanisme, et que le constat dressé concerne un problème de société plus large qui dépasse le cadre du SCoT. **Cet habitant ajoute que les petits commerces ont été tués par les grandes et moyennes surfaces et par le développement du e-commerce.** Guy TREMBLEY donne alors des précisions sur l'orientation portant sur l'organisation et la localisation des commerces prévues dans le SCoT, notamment en fonction des fréquences d'achat.

La séance s'est terminée à 20h30 et a été suivie d'un pot partagé.



>> Edito >>

« L'espace est un bien commun qu'il faut en même temps aménager et ménager. Il convient pour cela de dépasser les échelles communales et intercommunales. C'est dans cet esprit que le Pays de l'Ardèche méridionale anime, à l'échelle du Sud-Ardèche et depuis plus de 5 ans, une réflexion autour de la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Un débat qui a été guidé par l'attachement que nous portons tous à l'Ardèche méridionale, quelle que soit notre sensibilité politique ou géographique.

Voulu par le législateur, le SCoT est un outil de planification qui, tout en ayant une portée réglementaire, est aussi au service d'un projet de territoire. Il est d'ailleurs élaboré et mis en œuvre par les élus locaux, en concertation avec la population et les institutions concernées. Le SCoT, c'est l'assurance de disposer de règles du jeu claires et partagées en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace.

Alors, certes, on pourrait dire que c'est une tuile réglementaire de plus qui nous tombe sur la tête. Pourtant, le bénéfice attendu d'un tel document est énorme, que ce soit en termes d'anticipation des évolutions socioéconomiques, de cohérence des politiques publiques, d'économie de moyens ou d'influence sur les grandes décisions d'aménagement. Car, le choix est simple, ou notre territoire est en capacité de choisir son modèle d'organisation spatiale, ou celle-ci sera subie, qu'elle soit imposée d'en haut ou influencée de l'extérieur. Le SCoT, c'est avant tout la possibilité de mieux maîtriser notre destin territorial.

Le SCoT fait aujourd'hui partie des compétences obligatoires des Communautés de Communes. Mais, localement, elles ont souhaité confier cette responsabilité au Pays de l'Ardèche méridionale. Ce choix répondait

à la fois à la volonté de ne pas créer une structure supplémentaire, de prendre appui sur les habitudes de travail en commun et de mutualiser au maximum l'ingénierie technique.

Mais, avant de partager l'action, il faut partager l'information. Car, le SCoT est l'affaire de tous et non de quelques initiés. C'est avec cette préoccupation que nous vous adressons aujourd'hui le premier numéro de la lettre d'information « Nova SCoT ». Editée semestriellement, elle vous permettra de suivre la vie du SCoT, tout au long de son élaboration et, plus tard, de sa mise en œuvre. Cette lettre sera doublée, à intervalle régulier, d'un supplément technique sur des aspects législatifs et réglementaires. Deux publications complémentaires qui permettront de porter l'information au plus près des élus locaux.

Faire de notre patrimoine une source d'innovation, mieux intégrer notre jeunesse, rééquilibrer nos moteurs de développement économique, raisonner l'utilisation de nos ressources naturelles, promouvoir la transition énergétique, bref montrer qu'il n'y a pas que les villes qui ont vocation à être durables, c'est l'ambition collective que nous nous sommes donnée. Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »



Georges FANGIER et Jean-Pierre CONSTANT
Co-présidents du SCoT de l'Ardèche méridionale

« Le meilleur SCoT, c'est encore celui qu'on a envie de voir réalisé, loin de celui qui s'impose comme une corvée. »

Réflexion issue du forum d'échanges de la Fédération nationale des SCoT

Dans ce numéro

- Le SCoT, qu'ézako ? p2
- Notre SCoT p2
- L'expression d'une solidarité territoriale p2
- L'acte fondateur p3
- Une gouvernance partagée .. p3
- Une visibilité financière p3
- Les chantiers en cours p4
- L'équipe SCoT p4
- Votre interlocutrice p4



>> Le SCoT : quézako ? >>

>> Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale créée par la Loi « Solidarité et Renouveau Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000, est un outil de planification qui définit, à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes, et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. Une fois approuvé, il s'impose aux différents documents d'urbanisme locaux : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et cartes communales, ainsi qu'aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). Par ailleurs, le SCoT est tenu de respecter les grandes orientations des chartes de Parc Naturel Régional, des Schémas de Gestion des Eaux (SAGE), etc.

>> Comment est-il élaboré ?

Le SCoT se compose de trois documents :

- Le rapport de présentation qui détaille le diagnostic de départ ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui définit les choix stratégiques ;
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui détermine les prescriptions opposables.

2

>> Notre SCoT >>

**149 communes, regroupées
en 11 Communautés de Communes**

46% de la superficie de l'Ardèche

**100 000 habitants
(+20% entre 1990 et 2014)**

**40 211 actifs,
dont 6004 demandeurs
d'emploi (10.5%)**

**71 184 logements dont 21 012
résidences secondaires**

**Polarisé en grande partie
autour de l'agglomération
d'Aubenas (aire urbaine :
59 089 habitants)**

**Composé de 5 grandes entités
paysagères : Montagne
ardéchoise, Arc d'Aubenas
et de Privas, Cévenne
ardéchoise, Ardèche calcaire
et Plateau du Coiron**



**Partagé avec le PNR des Monts d'Ardèche
(84 communes en commun) ainsi que les
SAGES « Bassin versant de l'Ardèche »
(112 communes en commun), « Loire
Amont » (20 communes)
et « Haut Allier » (10 communes)**

Source : INSEE 2012

>> L'expression d'une solidarité territoriale >>

Le SCoT de l'Ardèche méridionale est l'expression d'une solidarité territoriale fondée sur :

- Une armature territoriale équilibrée, s'appuyant notamment sur la polarité albenassienne et le maillage des bourg-centres ;

- Des ressources agricoles et forestières à pérenniser, dans une logique d'économie foncière ;
- L'optimisation des déplacements, notamment en diversifiant les modes doux de transport ;
- Une accessibilité aux services à organiser, dans le cadre d'un territoire de vie à l'année ;
- Un développement résidentiel en cohérence avec les ressources / infrastructures disponibles ;

- Une offre d'accueil d'activités économiques à structurer à l'échelle du territoire ;
- Des trames touristiques maillant le territoire, notamment à partir de la Caverne du Pont d'Arc ;
- Des ressources primaires à préserver et à partager (eau, biodiversité, ...) ;
- La prévention des risques naturels ;
- Le traitement concerté des conflits d'usage sur les principaux secteurs à enjeu.



>> L'acte fondateur >>

A l'occasion du premier Comité syndical « SCoT » réuni le 19 novembre dernier, plus d'une cinquantaine de délégués, représentatifs des 11 communautés de communes concernées, ont unanimement décidé de lancer son élaboration. Délibération fondatrice, la prescription fut l'occasion de préciser les grands objectifs des élus locaux ainsi que les modalités de concertation envisagées.

Au regard des réalités locales, trois grandes priorités doivent guider l'élaboration du SCoT :

- Inscrire l'Ardèche méridionale dans la dynamique démographique et économique du Sud Rhône-Alpes ;
- Définir une armature territoriale adaptée au contexte rural de l'Ardèche méridionale ;
- Affirmer l'Ardèche méridionale comme un territoire à haute valeur patrimoniale.

La concertation étant l'une des clés de réussite du SCoT, les élus se sont donnés cinq objectifs :

- Permettre à tous les habitants d'être informés tout au long de la phase d'élaboration du SCoT ;
- Favoriser l'expression des idées et points de vue ;
- Recueillir les observations de tous ceux qui voudraient contribuer à l'enrichissement du projet de SCoT ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux futurs du territoire ;
- Développer l'appropriation commune du projet de territoire.

S'agissant des modalités pratiques, la presse locale, les bulletins communautaires / municipaux, les réunions territoriales, la rubrique « SCoT » du site internet du Pays, le Conseil local de développement et la présente lettre figurent parmi les principaux leviers d'information et de concertation envisagés.



1^{er} comité syndical SCoT - 19 nov. 2014
En présence de l'exécutif SCoT : Yves RIEU, Michelle GILLY, Hubert LEPOITEVIN, Georges FANGIER, Jean-Pierre CONSTANT, Pierre MANENT (hors photo)



>> Une gouvernance partagée >>

L'instance décisionnelle du SCoT est un Comité syndical dédié, composé de 67 délégués (les mêmes que pour le Pays), qui confie le suivi opérationnel au Bureau syndical, lui-même constitué de 24 membres.

Le Comité de pilotage SCoT, réunissant le Bureau syndical,

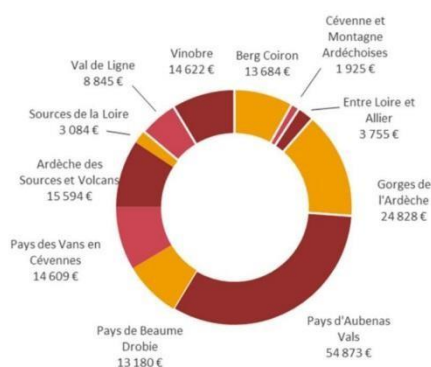
les Personnes Publiques Associées (PPA) et la société civile (au travers du Conseil Local de Développement du Pays de l'Ardèche méridionale) est quant à lui une instance stratégique et d'interface avec les autres dynamiques territoriales. Dans un souci de concertation élargie, une conférence consultative des Maires se réunira avant chaque grande étape de validation.

3

>> Une visibilité financière >>

Le coût de la phase d'élaboration du SCoT de l'Ardèche méridionale a été plafonné à 800 000 € sur 4 ans, ce qui revient à une participation statutaire moyenne de 2€ par an et par habitant, hors subventions que le Pays s'attachera à mobiliser. Les dépenses prévues correspondent pour moitié à des achats de prestations externes sur des compétences spécifiques (diagnostic paysager par exemple) et pour moitié à des coûts internes, notamment liés à la rémunération des membres de l'équipe SCoT (voir page 4), calibrée à 2 ETP pour la phase d'élaboration.

Participation des Communautés de Communes en 2015



rier 2017

DOO

Février 2018

Mai 2018

Décembre 2018

ARRET DU DOCUMENT

ENQUETE PUBLIQUE

APPROBATION



>> Les chantiers en cours >>

La phase de diagnostic partagé, qui s'étire de mars 2015 à avril 2016, va permettre de dresser un portrait détaillé du territoire à travers plusieurs thématiques, suivies chacune par un élu référent :

Paysages, patrimoines, occupation des sols

Michelle GILLY



Habitat, services, démographie, mobilité

Jean-Pierre CONSTANT



Dynamiques de développement

Pierre MANENT



Etat initial de l'environnement

Hubert LEPOITEVIN



4

>> Une équipe au service du SCoT >>



Bertrand BLAISE Guy TREMBLEY Peggy FARGIER Cécile LUCSKO Claire MERTZ
Habitat Chef de projet Comptabilité Communication Urbanisme

>> La concertation >>

Au delà des groupes de travail thématiques, le Conseil Local de Développement du Pays de l'Ardèche méridionale est amené à jouer un rôle d'interface privilégié avec les habitants, les associations et collectifs locaux. Toute contribution écrite adressée au SCoT est également la bienvenue. Par ailleurs, un registre de consignation des observations est déjà à votre disposition au siège du Pays et un dossier présentant l'état d'avancement du SCoT y sera bientôt consultable.

>> Votre interlocutrice >>

Claire MERTZ, vous êtes chargée de mission « urbanisme » au SCoT de l'Ardèche méridionale : qu'est-ce qui vous a conduit à ce poste ?

Géographe de formation, je me suis spécialisée dans l'aménagement du territoire dans un cabinet d'urbanisme à Limoges où nous réalisons des PLU et cartes communales sur un territoire « SCoTé ». Après quelques années d'expérience, j'ai souhaité changer d'échelle de travail et par delà découvrir un nouveau territoire. L'Ardèche méridionale résonnait alors pour moi comme une évidence dans un projet de rapprochement familial : originaire de Briançon, je reste très attachée au milieu montagnard, même si une partie de ma famille réside à Lyon.

En tant qu'urbaniste, quel est selon vous l'enjeu majeur de notre SCoT ?

Il me semble essentiel de réussir à installer une culture commune en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace. Ainsi, sur les bases d'une identité partagée, les acteurs du territoire pourront sereinement avancer ensemble.

Une publication du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale
8, rue du Puits - 07110 VINEZAC
Tél : 04 75 38 08 03 - communication@scot-am.fr
www.pays-ardeche-meridionale.net

Co-Directeurs de publication :
Georges FANGIER et Jean-Pierre CONSTANT
Crédits photos et dessins : Peggy FARGIER, Florie KELLER
Maquette et rédaction : l'équipe SCoT





>> Edito >>

« Avec l'achèvement du diagnostic, l'élaboration du SCoT de l'Ardèche méridionale vient de franchir un cap important. Nous disposons maintenant d'un socle de connaissances partagé à même de guider nos choix d'urbanisation et d'aménagement futurs. Avec le diagnostic, sont appréhendés tous les aspects de la vie quotidienne des habitants, du logement aux transports en passant par l'emploi et les services à la personne. L'environnement, les paysages et le patrimoine, composantes majeures de notre identité territoriale, figurent également au cœur de cet état des lieux.

Pour disposer de données fiables et actualisées, nous nous sommes appuyés sur des compétences reconnues. Et, même si l'équipe technique du SCoT a été en première ligne, plusieurs prestataires spécialisés ont été mobilisés. Trois missions d'études, mutualisées avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et le SCoT « Centre Ardèche », ont ainsi alimenté le diagnostic en matière d'état des lieux énergétique, d'analyse paysagère et de prospective territoriale quant au devenir des espaces à faible densité. Concernant l'analyse du tissu d'entreprises, il nous a semblé logique de nous appuyer sur l'expertise conjointe des 3 chambres consulaires.

Au-delà de ce noyau technique, l'élaboration du diagnostic a fait l'objet d'une concertation de tous les instants, que ce soit avec les élus locaux, notamment au travers d'une tournée des 11 communautés de communes et d'une conférence des maires, les partenaires locaux via des ateliers contributifs ou les citoyens lors de réunions publiques organisées par le Conseil Local de Développement.

L'étendue de l'Ardèche méridionale nous a amenés à affiner certaines thématiques (habitat, économie, démographie, etc.) par grand bassin de vie. S'il doit traiter le territoire dans sa globalité, le SCoT prendra également en compte les spécificités de la Montagne, du Sud-Ardèche et du Bassin Albenassien.

Fruit de ce travail collectif, le diagnostic se décline en deux livres : le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. De ces 250 pages de cartes, de chiffres et d'analyses, nous avons extrait quelques éléments-clés. Mais, ce sont surtout les enjeux retenus par les élus qui méritent votre attention. Autant de défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels il faudra apporter des réponses adaptées à notre contexte rural. Au-delà du SCoT, ce diagnostic a vocation à servir l'action publique territoriale dans son ensemble.

Même si cette lettre n'a évidemment pas la prétention de restituer l'intégralité du diagnostic, elle doit vous permettre de mieux cerner les ressorts du fonctionnement de notre territoire. Pour que les orientations et les prescriptions qui découleront du SCoT, mais aussi des documents d'urbanisme locaux, soient les plus pertinentes possibles. »



Georges FANGIER et Jean-Pierre CONSTANT
Co-présidents
du SCoT de l'Ardèche méridionale

Nova SCoT

La lettre d'information #2
Février 2017

"Après 15 ans de SCoT, son avenir continue de s'inventer en débordeant sa fonction initiale de document d'urbanisme pour en faire un véritable pivot territorial, lieu d'innovation et de gouvernances territoriales."

Michel HIENRICH, président
de la Fédération nationale des SCoT,
à l'occasion de l'anniversaire de la loi
SRU.

Dans ce numéro

Le diagnostic en bref ----- p2

Les surprises du diagnostic -- p4

La mobilisation permanente
des acteurs locaux ----- p4

Des enjeux partagés ----- p5

L'implication de la société
civile ----- p6

Du diagnostic au projet
politique ----- p6



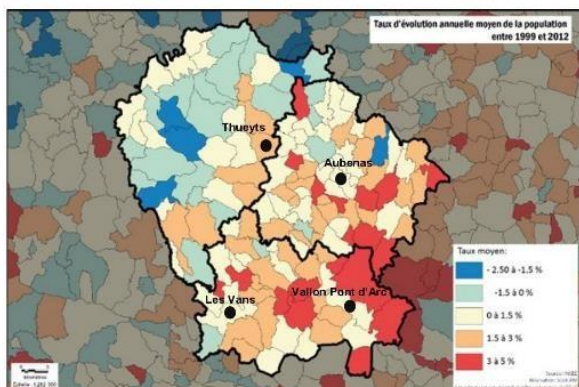
>> Le diagnostic en bref... >>

>> LIVRE 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL >>

Un regain démographique depuis 1999

Entre 1999 et 2012, la population du SCoT a augmenté de 13 230 personnes, soit 1 018 de plus en moyenne chaque année :

- + 31 habitants/an en moyenne sur le bassin Montagne;
- + 393 habitants/an en moyenne sur le bassin Sud-Ardèche;
- + 594 habitants/an en moyenne sur le bassin Albenassien.



Un rythme de construction supérieur à la croissance démographique

Le territoire du SCoT dispose d'un parc de 71 169 logements en 2012 (soit 37 % des 191 797 logements ardéchois). Entre 1999 et 2012, le parc total a évolué de 1,67%/an alors que la croissance démographique s'établissait à 1,20%/an. Sur 11 741 logements commencés entre 2001 et 2014, les 2/3 relèvent de l'habitat individuel pur.

Une couverture médicale inégale et fragile

Les services médicaux sont concentrés sur les polarités de services, principalement autour d'Aubenas, Villeneuve-de-Berg, Vallon-Pont-d'Arc et Les Vans. L'Agence Régionale de Santé répertorie 89 communes sur les 149 du SCoT en zone fragile. La couverture médicale se dégrade depuis quelques années du fait des départs à la retraite de médecins et de leur non remplacement.

Une mobilité caractérisée par le « tout voiture »

La voiture est le moyen le plus utilisé pour aller au travail sur le territoire du SCoT : 82% contre 7,7% pour la marche à pied, 6,2% sans transport, 2,1% pour les deux roues et 1,8 % pour les transports en commun. Sur les 6 587 déplacements « domicile-travail » enregistrés en 2011, 80% sont concentrés sur l'agglomération albenassienne.

Une population âgée

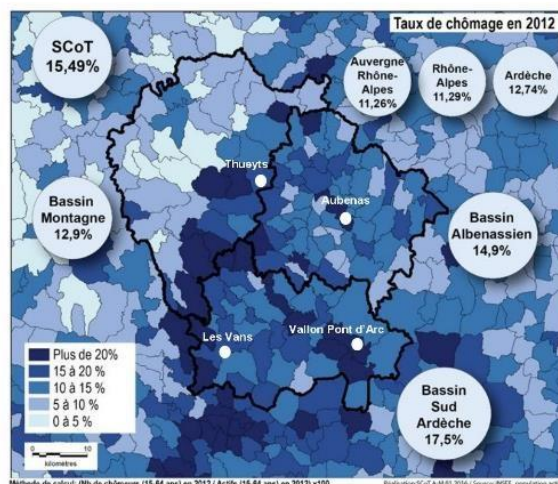
En 2011, 1 habitant du SCoT sur 2 a plus de 44 ans, avec une surreprésentation des personnes âgées de plus de 60 ans (1 sur 3). Ainsi, pour 100 personnes de plus de 60 ans, il y a 39,3 jeunes de moins de 20 ans contre 103 en moyenne nationale.

Une économie en mutation structurelle

En Ardèche méridionale, la part des emplois relevant de l'économie de proximité a bondi de 48,5% en 1975 (contre 51,3% en Rhône-Alpes) à 75,8% en 2011 (contre 63,2% en Rhône-Alpes). Le nombre d'emplois présents, dynamisé par la consommation locale (permanente et touristique), a ainsi progressé de 85,3 % entre 1975 et 2011. A l'inverse, les emplois relevant des secteurs productifs concurrentiels ont enregistré entre 1975 et 2011 une baisse de 37,1 %.

Une forte précarité de l'emploi

A l'échelle du SCoT, le taux de chômage s'est envolé de 10,4 % fin 2003 à 13,9 % au dernier trimestre 2015 (contre 11,9 % en Rhône-Alpes). L'Ardèche méridionale constitue par ailleurs le quatrième bassin d'emplois le plus saisonnier de Rhône-Alpes (4 500 salariés recensés en 2013)



Une perte continue d'exploitations et de surfaces agricoles

En 30 ans, 72% des exploitations et 83% des emplois agricoles ont disparu sur le territoire du SCoT. Sur les 10 dernières années, la Surface Agricole Utile a augmenté sur le bassin Montagne tandis qu'elle a diminué sur les bassins Sud-Ardèche et Albenassien.

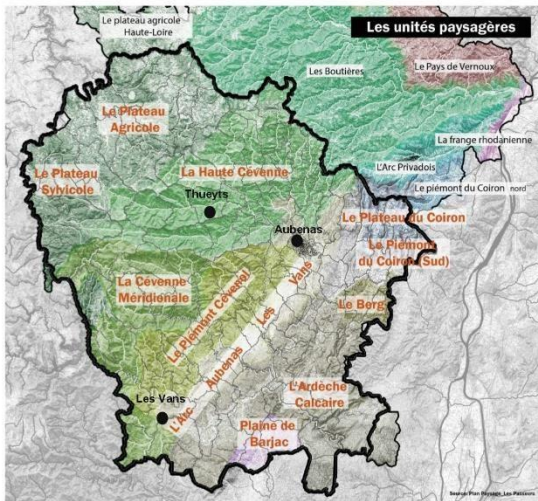


>> Le diagnostic en bref... >>

>> LIVRE 2 : L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT >>

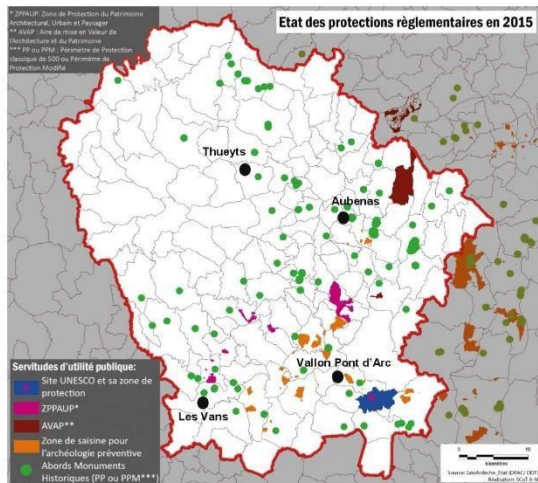
Une géomorphologie et des paysages très variés

Le territoire du SCoT, d'une superficie de 2 551 km², connaît une variation altimétrique de plus de 1 500 m. Il se compose de 4 grands ensembles paysagers (la montagne, les pentes, le piémont et les plaines et fonds de vallées), eux-mêmes déclinés en 11 unités.



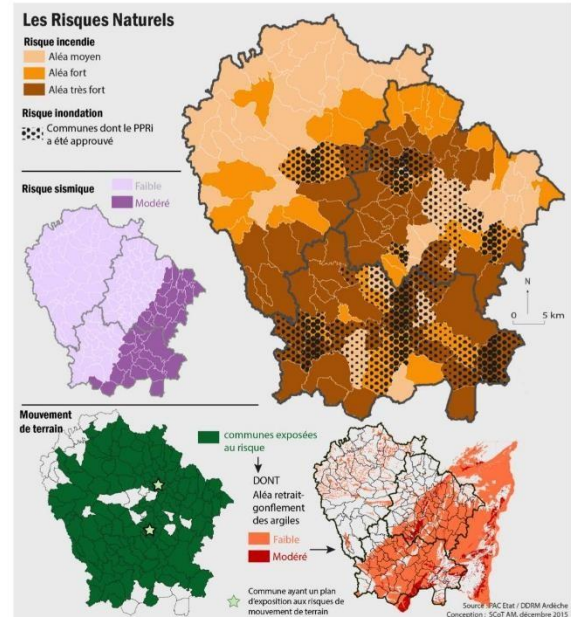
Un patrimoine d'une richesse exceptionnelle

Avec notamment l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la Grotte ornée du Pont d'Arc ou encore l'une des plus grandes concentrations de dolmens en Europe, le territoire bénéficie d'un exceptionnel panel patrimonial, faisant l'objet de diverses mesures de protection ou d'inventaire.



Une forte exposition aux risques naturels

Avec des risques d'inondations dus aux averses cévenoles, mais aussi d'incendies liés au fort taux de boisement (certaines communes dépassent 80% de surfaces forestières), l'Ardèche méridionale est particulièrement vulnérable. Les risques technologiques sont aussi à prendre en compte, du fait des possibilités de rupture de barrage et de l'existence d'anciens sites miniers.



Une dynamique d'artificialisation soutenue

Entre 2002 et 2011, l'urbanisation a grignoté 1 166 hectares de surfaces agricoles, naturelles et forestières.

Entre 2002 et 2011, le SCoT Ardèche Méridionale a urbanisé 1 665 terrains de football, soit **185 terrains/an**. Le SCoT Rovaltain (103 communes avec Valence) en a urbanisé près de 262 /an.

Sur les 185 terrains : 155 terrains sont consommés pour de l'habitat. Pour le SCoT Rives du Rhône (127 communes avec Annonay-Vienne), ce sont 215 terrains/an consommés pour l'habitat entre 2000 et 2009 et 150 terrains/an entre 2009 et 2015. Moins que le SCoT Ardèche Méridionale pour cette dernière période.

1 terrain = 0,7 ha.

>> Les surprises du diagnostic...>>



>> La mobilisation permanente des acteurs locaux...>>

Tout au long de cette phase d'élaboration, l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration du SCoT a été invité à contribuer au travers d'ateliers de travail thématiques. Près d'une centaine de personnes - élus, techniciens, membres de la société civile - a participé à ces différents temps de partage et d'échanges sur les éléments de diagnostic issus de l'analyse des données existantes sur le territoire.

Ces séances de travail ont été organisées sous la houlette de l'exécutif du SCoT :
Michelle GILLY, Jean-Pierre CONSTANT,
Georges FANGIER, Hubert LEPOITVIN,
Pierre MANENT et Yves RIEU.

>> Juin 2015 >> Réalisation de cartes mentales visant à appréhender l'échelle SCoT et à faire émerger des constats. Cet exercice a permis de mettre en évidence le fort degré d'investissement des acteurs locaux et leur connaissance fine du territoire.

>> Octobre 2016 >>

Présentation du diagnostic et partage des enjeux en conférence des maires et présidents de communautés de communes (70 élus présents).

>> Juin 2016 >>

Formulation des enjeux territoriaux par thématique lors d'une première réunion sur l'état initial de l'environnement, les paysages et les patrimoines, puis d'une autre dédiée aux dynamiques de développement et aux questions de logement, de services et de mobilité.



>> Octobre 2015 >>

Présentation et échanges autour des premiers éléments de diagnostic par thématique (biodiversité, paysages/patrimoines, économie, socio-démographie/mobilité).

>> Mars 2016 >>

Echange par thématique autour des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le territoire.



>> Des enjeux partagés >>

Le diagnostic a été présenté aux élus du territoire en conférence des maires et des présidents de communautés le 19 octobre 2016, ainsi qu'en comité syndical le 2 novembre 2016. Il a permis de déterminer et de valider près de 70 enjeux pour le territoire (ceux en gras ont été considérés comme dominants).

UNE RURALITÉ ATTRACTIVE MAIS VIEILLISSANTE

- L'attractivité du territoire pour des populations variées, en particulier les jeunes actifs, concourant à une démographie diversifiée et au maintien de la vie dans les villages
- Des politiques communales et intercommunales en faveur de l'accueil de nouvelles populations, à même de lisser les déséquilibres territoriaux et de limiter les concurrences infra «SCoT»
- L'équilibre entre populations permanente et occasionnelle
- Une offre de logements, notamment locative, adaptée aux besoins des différentes catégories de population (notion de «parcours résidentiel»)
- La maîtrise, notamment publique, de l'offre foncière dédiée à l'habitat, de façon à orienter la production en fonction des besoins des différents secteurs du territoire
- L'attractivité de l'habitat dans les cœurs de ville et village
- La vacance dans les centres-bourgs
- La mixité sociale et générationnelle dans le parc de logements

UNE ARMATURE TERRITORIALE COMPLEXE, CONDITIONNÉE PAR LA GÉOGRAPHIE

- La complémentarité des bassins de vie, en lien avec la centralité albenasienne
- La prise en compte des polarités hors SCoT
- Une accessibilité adaptée aux services et équipements en fonction de la gamme considérée
- La saisonnalité des usages et son impact sur le dimensionnement de certains équipements (secteurs à forte fréquentation touristique).
- La place des espaces de faible densité, notamment montagnards, dans l'organisation territoriale de demain
- La facilité d'accès aux services et équipements publics, dans un objectif de réduction des temps de déplacement des habitants
- L'accessibilité à l'offre de santé sur l'ensemble du territoire
- La mise en adéquation de l'offre d'équipements et de service avec la dynamique de vieillissement du territoire
- Une offre éducative en adéquation avec le marché local de l'emploi, notamment pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle
- Le désenclavement routier et numérique du territoire
- La complémentarité des mobilités numérique et physique

DES MILIEUX NATURELS QUI FONDENT L'IDENTITÉ DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE

- La diversité et la richesse des milieux naturels
- L'environnement naturel du cadre du vie
- La fréquentation touristique des espaces naturels
- Le changement climatique au regard de certaines problématiques locales

UNE MOBILITÉ CONTRAINTÉ, CARACTÉRISÉE PAR LE « TOUT VOITURE »

- La fonctionnalité des axes de transit structurants
- Le stationnement dans les villages
- La place du covoiturage dans les déplacements quotidiens
- Le réseau de voies douces
- La qualité de la connexion avec les grandes infrastructures hors SCoT (autoroutes, gares TGV, ports fluviaux, aéroports)
- Le devenir de l'aérodrome d'Aubenas - Ardèche méridionale
- L'articulation entre l'offre de transport collectif et le développement de l'urbanisation (résidentielle et économique)

UNE ÉCONOMIE EN VOIE DE TERTIARISATION

- Le rééquilibrage des moteurs de développement économique de l'Ardèche méridionale
- La qualité des ressources humaines
- L'attractivité du territoire pour des implantations exogènes
- La cohérence de l'armature commerciale, entre grande distribution et petit commerce
- Le devenir des friches industrielles et commerciales
- L'offre commerciale dans les centres-bourgs
- La répartition spatiale du foncier d'activités économiques et son adaptation aux besoins du territoire
- L'intégration architecturale et paysagère des zones d'activités
- La multifonctionnalité des espaces, en lien avec les différents types d'organisation territoriale (urbain, péri-urbain, rural)
- L'installation de nouveaux agriculteurs
- La cohabitation «agriculture - bâti existant»
- La localisation des outils collectifs de transformation
- La maîtrise des terres agricoles à potentiel soumises à la pression urbaine et à la rétention foncière
- Le logement de fonction à proximité de l'exploitation agricole
- Le morcellement du foncier sylvicole
- La valorisation locale de la ressource forestière
- Le devenir du modèle touristique du Sud Ardèche
- Le positionnement touristique des autres secteurs (pentes, montagne, Aubenas, ...)
- La concurrence foncière / immobilière entre habitat permanent et logements touristiques

UNE QUALITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE MENACÉE

- L'insertion des nouvelles formes urbaines dans le bâti traditionnel
- La qualité des paysages
- La conservation des paysages emblématiques
- L'entretien des paysages ruraux traditionnels (terrasses, ...)
- La qualité des entrées de ville et de village
- Le rôle de l'agriculture dans le maintien de la biodiversité
- La qualité du paysage forestier
- La contribution de l'agriculture à l'entretien et à l'ouverture des paysages, notamment au travers du pastoralisme

DES RESSOURCES NATURELLES EXPLOITÉES

- La maîtrise de l'urbanisation, notamment dans les secteurs sous pression
- L'urbanisation des dents creuses dans les secteurs attractifs, pour densifier les tissus lâches
- Le maintien ou l'amélioration de la qualité des cours d'eau
- L'adéquation entre développement urbain et disponibilité de la ressource en eau
- La sécurisation de la ressource en eau
- Le développement des énergies renouvelables
- Une urbanisation économe en énergie
- L'impact environnemental de l'exploitation éventuelle des gaz de schiste

UN TERRITOIRE FORTEMENT EXPOSÉ AUX RISQUES NATURELS

- La vulnérabilité du bâti existant au risque d'inondation
- L'interface «forêt - habitat»
- Le ruissellement des eaux pluviales en lien avec l'imperméabilisation des sols
- La capacité locale de traitement et de valorisation des déchets

>> L'implication de la société civile >>

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de l'Ardèche méridionale, le Conseil Local de Développement de l'Ardèche méridionale propose des rencontres citoyennes afin d'informer et recueillir les avis, attentes, réflexions et propositions des habitants du territoire.

Ainsi, des réunions publiques ont eu lieu à Labastide-de-Virac, Joyeuse, Villeneuve-de-Berg, Les Vans et Labeaume.

Exposé de la démarche, recueil de questions et de préoccupations, présentation du diagnostic : l'ordre du jour évolue avec l'avancée du SCoT.

Pour tout renseignement : clld@pays-ardeche-meridionale.net
www.pays-ardeche-meridionale.net



Réunion publique sur le SCoT à Villeneuve-de-Berg
Mars 2016

>> Du diagnostic au projet politique >>

Fin octobre 2016, le SCoT est entré en phase de réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Clé de voute du SCoT, il formalise le projet politique des élus dans le respect des principes du développement durable.

D'après l'article L. 141-4 du Code de l'urbanisme, il fixe les objectifs de nombreuses politiques publiques : urba-

nisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain etc.

Les élus du SCoT de l'Ardèche méridio-

nale seront fortement sollicités pour la réalisation du PADD. Dans un premier temps, des rencontres territoriales avec les élus seront organisées pour définir les grandes orientations stratégiques. Par la suite, un effort d'harmonisation et de mise en cohérence sera nécessaire pour aboutir à un document ambitieux et concerté.



Conférence
des maires et
présidents de
communautés de
communes

19 octobre 2016 à
Lluc

Une publication du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale
8, rue du Puits - 07110 VINEZAC
Tél : 04 75 38 08 03
communication@scot-am.fr
www.pays-ardeche-meridionale.net

Co-directeurs de publication : Georges FANGIER, Jean-Pierre CONSTANT
Crédits photos et dessins : CLD de l'Ardèche méridionale, Florie KELLER
Cartographie : SCoT de l'Ardèche méridionale
Maquette et rédaction : l'équipe SCoT





>> Edito >>

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, c'est le projet politique du SCoT. Il incarne, au travers de grands objectifs à long terme (horizon 2043), la vision d'avenir qu'ont les élus locaux de leur territoire.

Or, partager une ambition commune à l'échelle de 8 communautés de communes et 150 communes s'étirant de St-Remèze au Béage n'était pas gagné d'avance. Heureusement, l'attachement que nous portons tous à l'Ardèche méridionale, quelle que soit notre sensibilité politique ou géographique, a fait la différence. Lors du débat « PADD » tenu en juin dernier, nous avons ainsi pu dégager des orientations stratégiques, à même de préparer solidairement l'Ardèche méridionale aux multiples transitions (écologique, énergétique, numérique, alimentaire, entrepreneuriale, ...) auxquelles la ruralité est déjà confrontée.

Car, le choix est simple, ou notre territoire est en capacité de choisir son modèle d'organisation spatiale, ou celui-ci sera subi, qu'il soit imposé d'en haut ou influencé de l'extérieur. Le SCoT, c'est avant tout la possibilité de mieux maîtriser notre destin territorial.

En écho à cette volonté, 4 grands principes ont guidé la construction du PADD :

- La solidarité, pour éviter que les inégalités territoriales, sociales et économiques se creusent davantage et préserver la cohésion de l'Ardèche méridionale ;

- L'anticipation, pour ne pas subir les mutations à l'œuvre et s'efforcer de répondre aux enjeux de demain par des solutions adaptées à notre contexte rural ;

- L'exemplarité, pour faire de la qualité globale de notre territoire, où patrimoine naturel et génie humain se subliment réciproquement depuis plus de 36 000 ans, un facteur d'attractivité et de bien vivre pour demain ;

- La diversité, pour tirer avantage de la complémentarité des milieux de vie qui, des gorges de l'Ardèche aux sucus de la Montagne en passant par les pentes cévenoles, composent l'Ardèche méridionale.

Même si cette lettre n'a évidemment pas la prétention de restituer l'intégralité du PADD, elle doit vous permettre de mieux cerner les fondamentaux à partir desquels les élus du SCoT souhaitent bâtir l'organisation territoriale de demain.



Georges FANGIER et Yves RIEU
Co-présidents du SCoT
de l'Ardèche méridionale

« Que l'avenir ne soit plus ce qui va nous arriver mais ce que nous allons en faire... »

Henri Bergson

Dans ce numéro

Le PADD, défi par défi ----- p 2-4

Le calendrier d'élaboration ---- p 5

La concertation citoyenne --- p 5

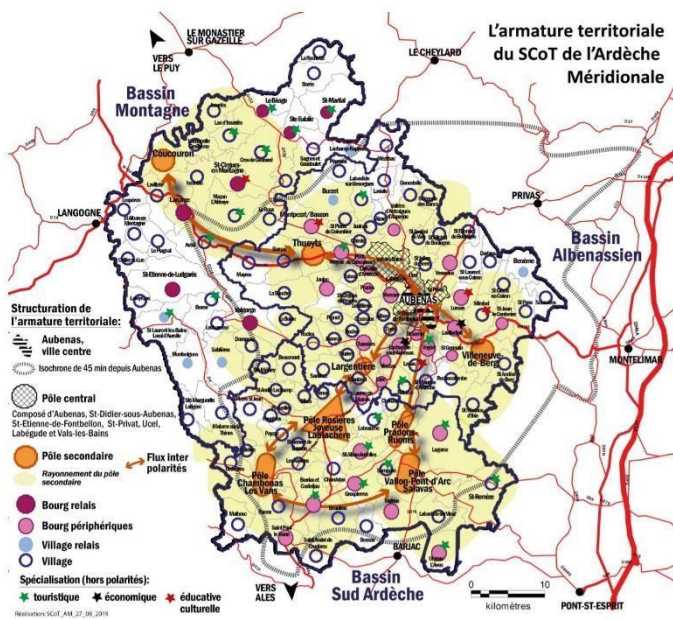
Zoom sur le débat officiel ----- p6

Du projet politique à sa traduction réglementaire ----- p6



>> Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables >>

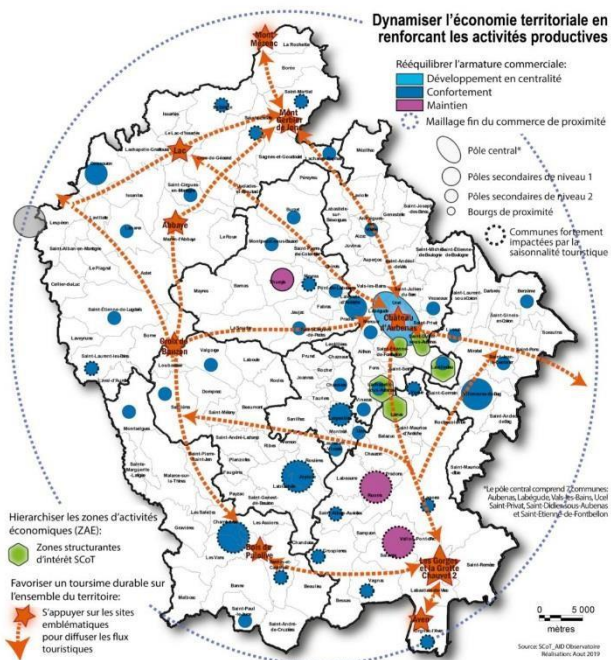
>> DÉFI 1 : VISER UNE ORGANISATION TERRITORIALE SOLIDAIRE ET FONCTIONNELLE >>



Le premier pilier du PADD pose l'ambition d'une organisation territoriale efficace et équilibrée. Partant d'un scénario démographique tablant sur 22 500 habitants supplémentaires d'ici 2043, le SCoT vise une meilleure répartition de sa population. Le renforcement de la centralité albenassienne doit ainsi être opéré en connexion avec les polarités secondaires, les bourgs périphériques et les espaces de plus faible densité. Cette ambition implique le renforcement des équipements et services garants du cadre de vie, notamment par l'amélioration de la couverture médicale et des conditions d'accueil des activités culturelles et de loisirs, ainsi que par la confortation de l'offre éducative. L'accroissement démographique escompté doit également s'accompagner de la production de 16 550 logements neufs d'ici 2043, tout en s'adaptant aux besoins contemporains, loin du « tout pavillonnaire » et dans un cadre urbanistique économe en espace et respectueux du patrimoine bâti et paysager local.

>> DÉFI 2 : DYNAMISER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE LOCALE >>

2

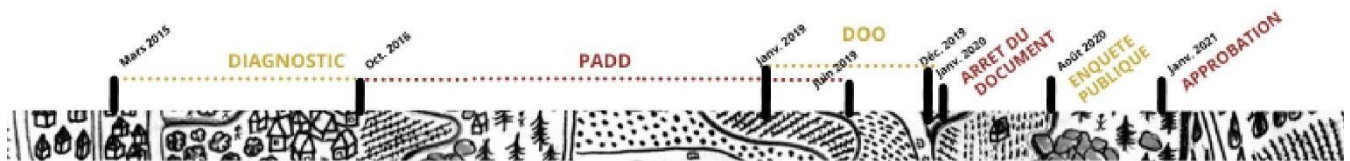
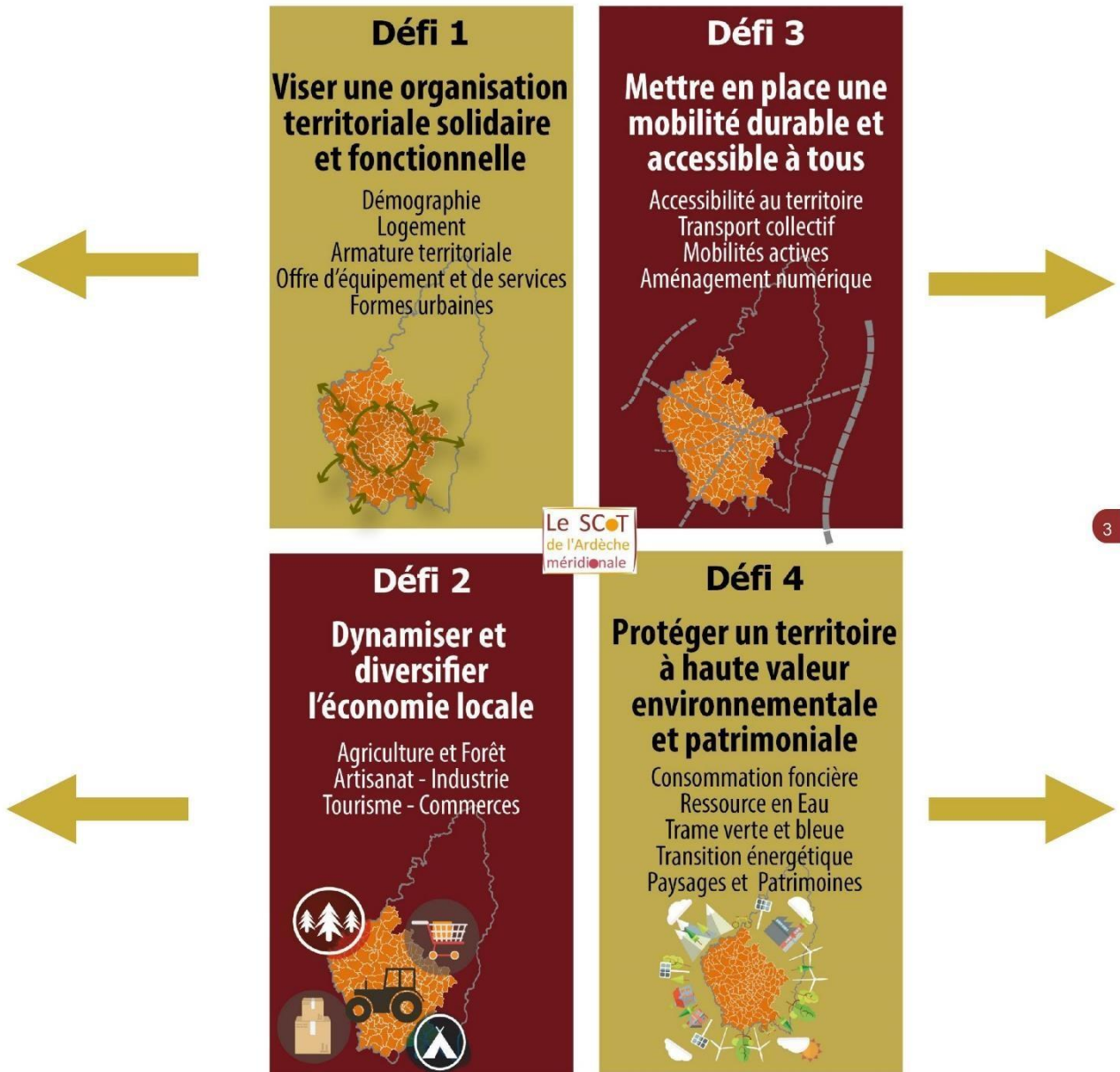


En cohérence avec les prévisions démographiques et pour garantir sa vitalité économique à long terme, le SCoT projette la création de 8 500 emplois net d'ici 2043. Dans cette optique, l'Ardèche méridionale doit rééquilibrer ses moteurs de développement en renforçant prioritairement son économie productive. Il s'agit donc de favoriser une agriculture durable sur la base des filières dominantes, mais aussi d'affirmer la vocation sylvicole du territoire. Enfin, il convient de diversifier le tissu industriel et artisanal, prioritairement avec des activités liées aux ressources locales et éco-compatibles. L'économie résidentielle, qui représente 3/4 des emplois actuels, est quant à elle confortée par un tourisme durable, plus diffus dans l'espace et dans le temps, mais aussi par le maillage fin de l'offre commerciale, privilégiant les centralités urbaines et villageoises, ainsi que par le développement des services à la personne. L'offre foncière économique, socle de l'installation de nouvelles activités, devra s'adapter à l'armature territoriale, tout en intégrant les nouveaux usages collaboratifs.



A horizon 2043, une ambition pour l'Ardèche Méridionale :
Une ruralité attractive, vivante et préservée

Guidée par 4 principes fondateurs : **la solidarité, l'anticipation, l'exemplarité et la diversité**
 Déclinée en quatre défis complémentaires



>> DÉFI 3 : METTRE EN PLACE UNE MOBILITÉ DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS >>

Par ce défi, il s'agit de favoriser les échanges locaux tout en promouvant une mobilité raisonnée fondée sur un prérequis : l'organisation du territoire autour d'espaces urbains davantage compacts et mixtes. Le SCoT demeure pour autant un territoire ouvert, dont il s'agit d'améliorer l'accessibilité par une meilleure connexion aux nœuds de communication extérieurs et par la consolidation des principaux axes routiers, dans le respect des continuités écologiques et paysagères. La mobilité interne fait, elle aussi, l'objet d'ambitions territoriales. Le déploiement des voies douces et la planification de leurs interconnexions, pour les déplacements pendulaires, touristiques et de loisirs, constituent une priorité, que viendra renforcer le développement réaliste de l'offre de transports collectifs et mutualisés. Nouvelle composante de la mobilité, l'échange de données numériques sera facilité par le renforcement du réseau « haut débit », support d'une vie quotidienne et d'une économie rurale connectées.



Via Ardèche, Vogüe

>> DÉFI 4 : PROTÉGER UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE >>

Le quatrième défi vise à protéger et valoriser les ressources environnementales et patrimoniales qui fondent l'identité rurale du territoire.

La gestion de l'eau représente un enjeu crucial, qu'il s'agisse de généraliser les économies, de mobiliser de nouvelles ressources, de favoriser l'interconnexion des réseaux ou encore, pour faire face à l'irrégularité des précipitations, de créer des réserves d'eau.

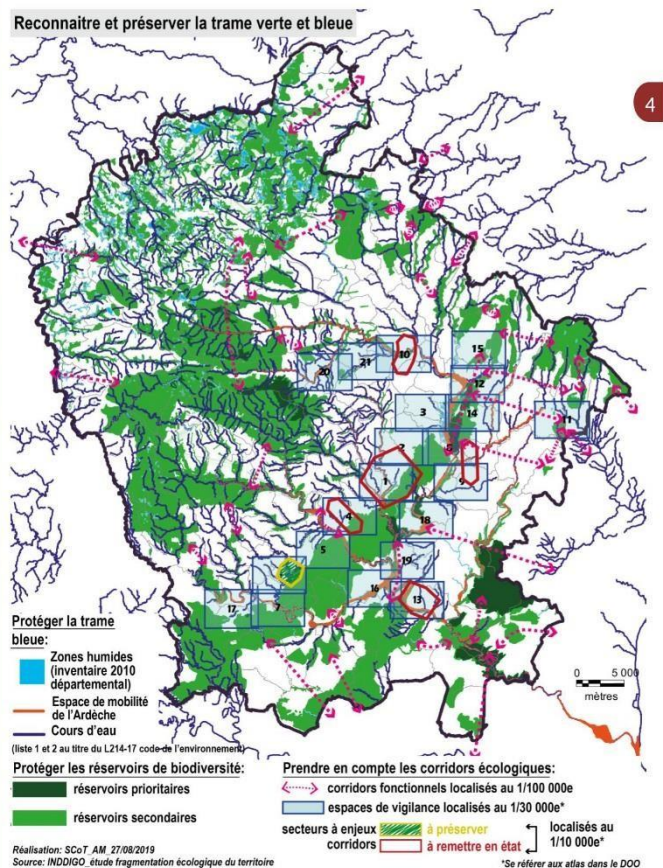
Autre enjeu, la préservation de la ressource foncière et de la qualité de sols repose sur la la modération de l'urbanisation, en divisant par deux la consommation annuelle moyenne d'espaces agricoles, naturels.

La protection des continuités écologiques, terrestres et aquatiques (trame verte et bleue) constitue aussi une priorité nécessitant une reconnaissance des valeurs écologiques et paysagères des espaces concernés.

La préparation de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, sujets incontournables du SCoT, se traduisent par l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et plus généralement par une posture affirmée de sobriété énergétique.

La qualité des paysages et des patrimoines fait l'objet de mesures visant à les révéler pour mieux les mettre en valeur, tout en veillant à leur protection.

Enfin, la sécurité et le cadre de vie des populations sont étroitement liés aux questions environnementales. Il s'agit donc de les protéger en prenant en compte les risques majeurs, en limitant les pollutions et en visant une gestion locale et durable des déchets.



>> Le calendrier d'élaboration >>

Des dizaines de séances de travail ont été organisées sous la houlette de l'exécutif du SCoT : Michelle GILLY, Pierre CHAPUIS, Jean-Pierre CONSTANT (démissionnaire en mars 2018), Georges FANGIER, Yves RIEU et Pascal WALDSCHMIDT.

>> Juin 2019 >>

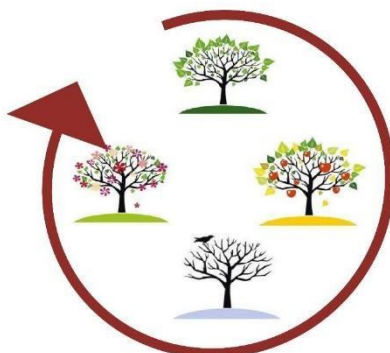
Comité syndical : second débat PADD.

>> Nov. 2018 >>

- Conférence des Maires et Présidents des EPCI : présentation du PADD
- Comité syndical : premier débat PADD

>> Oct. 2018 >>

- Comité de pilotage PADD : retour sur la consultation des Personnes Publiques Associées et Personnes Consultées à leur Demande
- Réunion publique n°1 : présentation du PADD.



>> Mars 2017 >>

Séminaire interconsulaire :
"Les futurs économiques souhaités".

>> Avril-Sept. 2017 >>

Divers séminaires sur le thème
« dessine moi le territoire de demain »

>> Nov.-Fév. 2018 >>

Tournée des EPCI pour présentation de l'avant-projet PADD.

>> Depuis Fév. 2018 >>

Démarrage de la phase DOO pour vérifier la solidité des orientations stratégiques du PADD (Bureaux syndicaux mensuels et ateliers thématiques).

5

>> La concertation citoyenne >>

La concertation, obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, permet à la population de débattre et de s'exprimer sur le projet de SCoT. Elle constitue donc un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet. Dans le cadre du SCoT de l'Ardèche méridionale, la concertation est notamment mise en œuvre par le Conseil Local de Développement, espace de dialogue citoyen du Pays de l'Ardèche méridionale. Durant la phase de PADD, le CLD a ainsi organisé six réunions territoriales visant à partager les grandes orientations politiques du SCoT. Le CLD a aussi pris une part active à l'organisation de la première réunion publique du PADD, portée par l'exécutif SCoT, qui s'est tenue le 24 octobre 2018 à Vinezac.



Réunion publique à Vinezac - 24 oct. 2018



>> Zoom sur le débat officiel du PADD >>

Le 5 juin 2019, le Pays de l'Ardèche méridionale a organisé, lors d'un Comité Syndical, le débat clôturant l'élaboration du PADD. Ce débat s'inscrit dans un cadre réglementaire, qui impose sa tenue au plus tard 4 mois avant l'arrêt du SCoT. Il doit porter sur les grandes orientations du SCoT, qui sont alors discutées sans pour autant nécessiter des prises de décisions. Le contenu du débat est consigné et consultable : www.pays-ardeche-meridionale.net/scot

>> LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DISCUTÉS >>

QUELLE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ?

Le choix d'un scénario de croissance démographique inquiète certains élus qui aimeraient disposer de plus de marges de manœuvre. Il est cependant rappelé que le scénario proposé dépasse celui initialement avancé par l'Etat. En outre, la préservation de la qualité de vie et l'équilibre territorial sont invoqués pour rester sur l'objectif de 833 habitants supplémentaires par an (contre 740 sur la période passée 1990-2015).

CONNEXION... ET DECONNEXION

Si les élus attendent la généralisation de la fibre à tout le territoire avec impatience, la question de la déconnexion apparaît peu à peu dans les préoccupations. L'Ardèche pourrait ainsi faire de certaines zones blanches un atout différenciant ! La possibilité est intégrée au PADD.

STOCKER L'EAU, C'EST VITAL !

Prendre la mesure du réchauffement climatique conduit à innover pour conserver l'eau qui tombe abondamment une partie de l'année et contribue à l'attractivité du territoire. Qu'il s'agisse de l'eau « touristique », de l'eau « agricole » ou de l'eau « potable », le stockage hivernal s'avère aujourd'hui indispensable. Des solutions techniques adaptées aux contextes locaux doivent ainsi être recherchées, dans le respect des sensibilités écologiques et paysagères.

UN HABITAT DENSE EN ARDECHE MERIDIONALE ?

La question de la densification de l'habitat fait débat. Des élus craignent en effet une réglementation trop restrictive, notamment en ce qui concerne le comblement des « dents creuses », qui sonnerait la fin de l'habitat individuel dispersé. Dans ces conditions, comment atteindre les objectifs de renforcement du lien social et de préservation des espaces naturels et agricoles par ailleurs fixés dans le PADD ? Tout est question d'équilibre.

6

>> Du projet politique à sa traduction réglementaire >>

Alors que le PADD décline le projet global qui sous-tend le SCoT, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est un document plus technique qui revêt un caractère prescriptif. Dernier maillon de la chaîne d'élaboration du schéma, il en constitue le mode d'application pratique et opposable.

Le DOO encadre les documents d'urbanisme locaux (PLU(i) et cartes communales), les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les Plans de Déplacements Urbains (PDU) ainsi que les principales opérations d'aménagement et d'urbanisme. C'est essentiel-

lement à sa lumière que s'appréciera la compatibilité de ces documents et procédures avec le SCoT.

Pour cela, le DOO doit viser le meilleur équilibre entre, d'une part, les exigences réglementaires et les spécificités locales, et d'autre part, les objectifs de développement et les impératifs de protection. Pour que les règles qui découleront du SCoT, mais aussi des documents d'urbanisme locaux, soient les plus pertinentes possibles, au service de l'intérêt général.

Une publication du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale
8, rue du Puits - 07110 VINEZAC
Tél : 04 75 38 08 03
communication@scot-am.fr
www.pays-ardeche-meridionale.net

Co-directeurs de publication : Georges FANGIER, Yves RIEU
Crédits photos et dessins : Sébastien GAYET - Pont d'Arc Ardèche, Florie KELLER
Cartographie : SCoT de l'Ardèche méridionale
Maquette et rédaction : l'équipe SCoT

